



Le «dialogue interculturel»

**au Conseil de l'Europe, à l'Union
européenne et à l'Unesco : état des lieux**

Jürgen Endres
Centre de recherche sur les religions
Université de Lucerne



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER

Dans sa collection « Dossiers SER », le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER publie des études prospectives, des résultats de recherche, des rapports sur des thèmes d'actualité dans les domaines de l'éducation et de la recherche. Mis ainsi à la disposition d'un large public, ces textes participeront au débat sur ces questions. Les textes publiés n'engagent pas nécessairement le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche.

© 2010 Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER

ISSN: 1662-2634

La présente étude a été suggérée par l'Unesco. Elle traduit le souhait de promouvoir une meilleure compréhension de la notion de dialogue interculturel et interreligieux sur la base d'une analyse scientifique de l'origine et de l'évolution de ce dialogue.



La présente étude a été désignée par la Commission suisse pour l'UNESCO comme projet contribuant à l'Année internationale du rapprochement des cultures.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER
Education

Hallwylstrasse 4
CH-3003 Berne
T +41 31 322 68 32
F +41 31 322 78 54
info@sbf.admin.ch
www.sbf.admin.ch



Le «dialogue interculturel»

**au Conseil de l'Europe, à l'Union
européenne et à l'Unesco : état des lieux**

**Jürgen Endres
Centre de recherche sur les religions
Université de Lucerne**

Table de matières

Avant-propos	5
Condensé	6
1 Introduction	8
2 Pour cerner la notion de dialogue interculturel	11
2.1 Le dialogue comme forme d'interaction sociale aux règles particulières	11
2.2 Fonder la distinction sur le critère des interlocuteurs ?	12
2.2.1 Dialogue des civilisations	12
2.2.2 Dialogue des religions	13
2.2.3 Dialogue des cultures	13
2.3 Bilan intermédiaire	14
3 Historique du dialogue interculturel au Conseil de l'Europe, à l'Union européenne et à l'Unesco	16
3.1 Un nouveau concept pour un monde nouveau ? Les facteurs extérieurs d'émergence du dialogue interculturel	16
3.1.1 La fin du conflit Est-Ouest et le paradigme du choc des civilisations	16
3.1.2 Éclatement de la Yougoslavie et guerres subséquentes	17
3.1.3 Flux migratoires vers l'Europe, migrations internes européennes et transformation des sociétés européennes	18
3.1.4 Élargissement de l'Union européenne	19
3.1.5 Mondialisation du terrorisme à légitimation islamiste	20
3.1.6 Conclusion : le dialogue interculturel est une réponse aux défis de l'époque moderne et de la mondialisation	20
3.2 La «découverte» du dialogue interculturel : appropriation et insertion du concept à l'Union européenne, au Conseil de l'Europe et l'Unesco	22
3.2.1 Appropriation et insertion du dialogue interculturel à l'Union européenne	22
3.2.2 Appropriation et institutionnalisation du concept au Conseil de l'Europe	27
3.2.3 Appropriation et institutionnalisation du concept à l'Unesco	32
3.3 Comparaison des approches et examen critique de la notion de dialogue interculturel	34
4 De l'idée au projet : la pratique du dialogue interculturel et son évaluation	37
4.1 Projets de dialogues interculturels de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et de l'Unesco	37
4.1.1 Année européenne du dialogue interculturel (2008)	37
4.1.2 Cités interculturelles (depuis 2008)	38
4.1.3 Dialogue interculturel et prévention des conflits (2002-2006)	40
4.1.4 Chaires Unesco sur le dialogue interreligieux et interculturel pour la compréhension mutuelle	40
4.2 Bon ou mauvais dialogue? Propositions de critères d'évaluation des projets de dialogue interculturel	41
4.3 Comparaison entre les projets présentés et analyse critique des pratiques correspondantes de dialogue	42
5 Conclusion	44
5.1 Synthèse	44
5.2 Perspectives	45
6 Références bibliographiques	49

Avant-propos

Le dialogue interculturel a suscité une vive attention ces quinze dernières années, et pris une place indéniable dans la vie politique européenne. L'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'Unesco ont découvert sa valeur politique, qu'il soit interculturel ou interreligieux, et l'ont mis au service de l'intégration culturelle et religieuse, linguistique, économique et politique de l'Europe. Ce large spectre de mise en œuvre s'est reflété dans une multiplicité de résolutions et de recommandations. Le dialogue a ainsi acquis de multiples facettes, depuis la gestion de la diversité culturelle et le renforcement du respect mutuel jusqu'au maintien de la paix, à la sécurité politique et à la prévention du terrorisme, en passant par la cohésion culturelle et linguistique de l'Europe. L'enthousiasme avec lequel la formule a été accueillie a aussi suscité des critiques dans la classe politique européenne, certaines voix lui reprochant d'être excessif, coupé de la réalité, une sorte d'auberge espagnole.

La présente étude se risque pour la première fois à examiner, à recenser et à analyser systématiquement et scientifiquement les utilisations et l'insertion institutionnelle du dialogue interculturel à l'Union européenne, au Conseil de l'Europe et à l'Unesco. Elle a été réalisée en 2009 et 2010 au Centre de recherche sur les religions de l'Université de Lucerne par Jürgens Endres, un spécialiste des sciences politiques et de l'Islam. Elle montre comment ces organisations se sont saisies de la formule et l'ont constamment revalorisée. Elle révèle que le dialogue interculturel devait en outre fournir une réponse évolutive aux nouveaux défis qu'avait à relever l'Europe : chute du rideau de fer, creusement des écarts culturels, religieux et linguistiques entre les pays, voire problèmes sécuritaires. Jürgens Endres a eu le remarquable mérite de réunir et de dépouiller un foisonnement de documents et de résolutions, pour présenter avec clarté la conception qu'ont l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'Unesco du dialogue interculturel. Il lui a aussi fallu faire une lecture scientifique des documents à caractère politique, pour en dégager les points forts et les points faibles. L'étude attire ainsi l'attention sur les problèmes de définition de notions aussi centrales que la culture et la civilisation, montrant que leur politisation peut déboucher sur la « culturalisation » des problèmes de société. La circonspection scientifique conduit l'auteur à recommander de ne pas faire du dialogue interculturel une panacée, mais de l'appliquer avec réalisme aux défis que doivent actuellement relever les sociétés européennes.

Ce travail a été rendu possible par le Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche (SER) du Département fédéral de l'intérieur (DFI). Il a aussi bénéficié de l'excellent suivi administratif de l'Université de Lucerne et du précieux appui collégial d'Andreas Tunger-Zanetti, coordinateur du Centre de recherche sur les religions. Il a donné lieu à des discussions toujours enrichissantes, qui ont profité à tous les interlocuteurs.

Martin Baumann, professeur
Chaire des sciences des religions
Codirecteur du Centre de recherche sur les religions
Université de Lucerne

Condensé

Le dialogue interculturel suscite depuis un certain temps déjà une vive attention, et attire de multiples partisans en Europe et au-delà. À l'Union européenne, au Conseil de l'Europe et à l'Unesco, il est de plus en plus perçu dans maints domaines comme une stratégie prometteuse et un instrument porteur. Mais des voix s'élèvent aussi pour le critiquer – notamment sous la contrainte des compressions budgétaires – lui-même et sa mise en œuvre dans de très nombreux projets, et pour remettre au moins en question les attentes ambitieuses qu'il suscite fréquemment. La présente étude est une analyse comparative du dialogue interculturel tel qu'il est conçu et pratiqué à l'Union européenne, au Conseil de l'Europe et à l'Unesco. Outre la littérature secondaire existante, elle s'appuie surtout sur des sources primaires (documents, déclarations et rapports d'évaluation). Des entretiens ont également été menés avec des personnalités concernées de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. Nous présentons ci-dessous une synthèse des résultats.

Définition

La désignation des projets de dialogue (interculturel, entre les civilisations, etc.) continue de ne pas faire l'unanimité, tout comme la notion même de dialogue interculturel. Le Livre blanc sur le dialogue interculturel publié par le Conseil de l'Europe en 2008 reste aujourd'hui encore le document fondateur de la conceptualisation du dialogue interculturel, qui y est défini comme suit :

un processus d'échange de vues ouvert et respectueux entre des personnes et des groupes de différentes origines et traditions ethniques, culturelles, religieuses et linguistiques, dans un esprit de compréhension et de respect mutuels. La liberté et la capacité de s'exprimer, mais aussi la volonté et la faculté d'écouter ce que les autres ont à dire, en sont des éléments indispensables. Le dialogue interculturel contribue à l'intégration politique, sociale, culturelle et économique, ainsi qu'à la cohésion de sociétés culturellement diverses. Il favorise l'égalité, la dignité humaine et le sentiment d'objectifs communs. Le dialogue interculturel vise à mieux faire comprendre les diverses pratiques et visions du monde, à renforcer la coopération et la participation (ou la liberté de faire des choix), à permettre aux personnes de se développer et de se transformer, et à promouvoir la tolérance et le respect de l'autre. (Conseil de l'Europe 2008)

Contexte politique d'émergence du dialogue interculturel

Le dialogue interculturel se répand depuis le milieu des années 90 environ. Dans les organisations examinées, il semble être surtout une réaction à l'actualité géopolitique et aux dynamiques sociales d'un monde en constante et rapide transformation. On peut notamment évoquer dans ce contexte la fin du conflit Est-Ouest, la multiplication des guerres et des conflits armés présentés et interprétés comme d'origine culturelle, l'élargissement de l'Union européenne à l'Est, la croissance des flux migratoires de toutes les parties du monde vers l'Europe et au sein de l'Europe elle-même, avec la diversité sociale et culturelle qu'ils suscitent, mais aussi les problèmes que soulèvent les nombreuses retombées de la mondialisation. Ce qui explique que le dialogue interculturel soit aussi abordé, dans les documents analysés, à la lumière de questions et de missions politiques essentielles ainsi que d'interrogations sur l'avenir : le maintien de la paix, l'intégration européenne, les formes à donner à l'intégration et la cohésion sociale, par exemple. Le but général du dialogue interculturel ainsi présenté est toujours l'instauration de la compréhension mutuelle par-delà les frontières culturelles, voire d'une identité commune – ou au moins la « dédramatisation de ce qui sépare » (Nassehi). Les tenants de la nécessité d'un dialogue qui favorise les interactions transcendant les frontières culturelles opposent le dialogue interculturel au modèle multiculturaliste, souvent considéré comme un échec.

Institutionnalisation du dialogue interculturel dans ces organisations

Les organisations examinées ont à présent institutionnalisé le dialogue interculturel plus ou moins à demeure dans leurs structures respectives, lui affectant aussi des ressources humaines et financières. On peut citer comme exemples la création de la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures à l'UE, celle d'une fonction de coordonnateur du dialogue interculturel au Conseil de l'Europe, ou encore celle des chaires Unesco sur le sujet. Il en ressort nettement que le dialogue interculturel est appelé à conserver un rôle important à l'avenir, à la fois comme notion et instrument politiques. Consacré dans des documents, institutionnalisé dans des structures, personnalisé dans des fonctions et des domaines d'action, il a pris par lui-même un certain élan, qui a contribué à son essor.

Critique de la conception du dialogue interculturel et de ses pratiques

Malgré les nombreux efforts déployés par les trois organisations examinées pour affiner le concept et dégager de bonnes pratiques, l'éclairage scientifique révèle des déficits.

On observe tout d'abord un manque fréquent de réflexion critique sur des notions aussi essentielles que celles de culture ou de civilisation. On a tendance à oublier que la culture vue comme une entité sociale plus ou moins statique et clairement distincte, telle que l'implique souvent le modèle du dialogue interculturel, n'est en fait qu'une construction mentale, et fréquemment une périlleuse réduction de la véritable hétérogénéité des sociétés.

La vogue du dialogue interculturel a aussi tendance à souligner excessivement le facteur culturel : tout devient culturel, ou culturellement déterminé. Or les identités n'ont pas qu'une dimension culturelle, elles sont façonnées par bien d'autres facteurs déterminants, et les prétendus conflits culturels ne sont dans de nombreux cas que la « culturalisation » d'oppositions ou d'antagonismes aux origines sociales, politiques ou économiques. Ce phénomène a aussi contribué à ce que le dialogue interculturel fasse naître des attentes trop ambitieuses. Les innombrables difficultés qu'il est censé résoudre lui donnent un peu les vertus d'une panacée politique. L'une des grandes conclusions de la présente étude est qu'il conviendrait donc d'adopter une vision plus réaliste des tensions sociales effectives et des lignes de faille au sein des sociétés, mais aussi du potentiel du dialogue interculturel.

Le dialogue interculturel pêche actuellement par la sélection des interlocuteurs. Qui peut se déclarer représentant légitime d'une culture ? Qui peut prétendre parler au nom d'une culture, et qui est ainsi représenté ? Autant de questions auxquelles il est indispensable de répondre dans la pratique du dialogue.

L'étude porte enfin un regard critique sur les pratiques de dialogue des organisations examinées. Aussi nombreux que soient les projets de dialogue interculturel émanant de la société civile, ils ne semblent que rarement toucher leurs groupes cibles. Cette remarque vaut également pour l'objectif de sensibilisation du grand public recherchée par exemple par l'Année européenne du dialogue interculturel (2008). La chose pourrait être imputable à une stratégie fréquente de parachutage, mais aussi à la réalisation concrète des projets. La lecture de divers rapports d'évaluation conduit en outre à douter de la pérennité des effets de nombreux dialogues interculturels.

Avenir du dialogue interculturel

Compte tenu de l'importance et de la portée des domaines politiques dans lesquels il est recouru au dialogue interculturel comme concept et comme instrument, on peut estimer qu'il est appelé à conserver un rôle important dans le futur. L'auteur de l'étude est conforté dans cette opinion par l'accent très souvent mis actuellement sur les divergences, les traditions et les catégorisations culturelles, le recours croissant aux stéréotypes culturels, voire aux clichés défavorables, mais aussi par l'amplification des débats publics sur les signes culturels et religieux. Pour cette raison même, il paraîtrait donc politiquement utile de continuer à encourager le dialogue interculturel et d'intensifier les travaux scientifiques sur sa nature et son potentiel. Et cela surtout pour éviter que des dialogues interculturels inopérants ne suscitent à l'avenir des déceptions qui conduiraient à leur abandon général.

1 Introduction

Le dialogue n'a jamais été aussi nécessaire qu'aujourd'hui entre les peuples et les cultures.
(Romano Prodi 2004)

En Europe comme au-delà de ses frontières, le dialogue interculturel retient l'attention et semble très prometteur aux acteurs et organismes les plus divers, à tous les niveaux politiques, dans des contextes thématiques et des domaines d'action très différents. À l'échelon national, il apparaît par exemple de plus en plus aux États comme une formule porteuse, un instrument à l'aide duquel il deviendrait possible de relever les grands défis sociétaux comme la migration, les sociétés multiculturelles, l'intégration, le racisme et la cohésion sociale. On voit ainsi de très nombreux acteurs de la société civile comme de l'État s'en réclamer ou le mettre en œuvre. L'Union européenne le propage dans le contexte de l'identité européenne et de la diversité culturelle au sein de ses frontières ; elle le pratique dans de nombreux projets de grande envergure, comme l'Année européenne du dialogue interculturel (2008), et le répand dans les pays et les sociétés d'Europe. Mais il est de plus en plus invoqué aussi au-delà de l'Europe, par exemple par l'Union européenne dans le cadre du processus de Barcelone, ou par le Conseil de l'Europe dans son *Livre blanc sur le dialogue interculturel*. C'est donc pour l'Europe un instrument interne, mais aussi maintenant de politique extérieure. Qui plus est, à considérer les débats politiques sur le terrorisme international¹ et les questions de prévention et de maîtrise des conflits, de réconciliation et de consolidation de la paix, où le dialogue interculturel a acquis un statut stratégique, on constate qu'il s'est imposé comme instrument de sécurité à l'échelle mondiale.

En bref, le dialogue interculturel est devenu, surtout ces dernières années, un concept politique et un instrument reconnu par de très nombreux acteurs (de la société civile, des organismes étatiques, des organisations internationales et des entités supra-étatiques), porteur d'espoirs et d'attentes ambitieuses.

Pourtant, les scientifiques comme les politiques en reviennent un peu ; force est de constater que les initiatives de dialogue interculturel et interreligieux ont poussé comme champignons après la pluie, en tout cas dans le sillage des attentats du 11 septembre 2001, mais que l'on perçoit à présent un net sentiment de frustration, et que l'on se demande un peu partout si le jeu en valait bien la chandelle (Klinkhammer/Satilmis 2008 : 1). De plus, le dialogue culturel continue de soulever de nombreuses questions essentielles touchant à sa nature comme à sa mise en pratique. Comment le conçoivent les acteurs de ce domaine ? Comment se distingue-t-il du « dialogue des civilisations », du dialogue interreligieux ou des autres formes de dialogue ? Quel devrait être son contenu ? Quels sont les acteurs politiques le mieux à même de le mener ? Quels partenaires doivent y être associés ? Et quels sont les objectifs d'un dialogue interculturel ? Quelles conditions préalables générales présume-t-il ? Peut-on définir de « bonnes pratiques » du dialogue interculturel, voire le mesurer ?

La présente étude dresse donc un état des lieux scientifique du dialogue interculturel au sein de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe (indubitablement les deux acteurs les plus actifs d'Europe, dans le dialogue interculturel) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). La comparaison est menée à plusieurs niveaux :

1. les conditions générales internes et extérieures ayant poussé les acteurs retenus à adopter la formule du dialogue interculturel, à la diffuser vigoureusement sur une période prolongée, à la déployer et à y recourir dans de très nombreux projets ;
2. l'acceptation même du terme chez chacun de ces acteurs ;
3. les formules de dialogue interculturel choisies par eux ;
4. la portée des formes de dialogue qu'ils pratiquent.

La recherche s'est aussi intéressée aux pratiques politiques concrètes du dialogue interculturel, c'est-à-dire à la façon dont les organisations retenues le mettent en œuvre. La comparaison porte notamment sur :

¹ Ce qui se réfère le plus souvent au terrorisme d'inspiration islamiste.

1. les diverses formes de projets réalisés ;
2. les critères d'évaluation utilisés pour apprécier les projets et les résultats de ces évaluations ;
3. et ainsi les « bonnes pratiques » de dialogue interculturel.

Ce travail est structuré en cinq parties. La **partie 2** circonscrit rapidement les principales notions touchant au large domaine du dialogue interculturel, avec les problèmes qu'elles soulèvent, et les distingue dans la mesure du possible – ce qui devrait réduire les risques de confusions entre termes et notions. La **partie 3** retrace historiquement l'arrivée du dialogue interculturel au Conseil de l'Europe, à l'Union européenne et à l'Unesco. Elle commence par reprendre les événements politiques et sociaux qui ont précédé l'élargissement de son usage, et auxquels il était censé réagir – car, comme le dit Dieter Senghaas, les formules qui s'imposent dans l'usage général reflètent toujours des situations réelles (cf. Senghaas 2004 : 2). Après quoi, nous nous pencherons sur la conceptualisation du dialogue interculturel dans chaque organisation. Un certain nombre de documents et d'actions permettront de comprendre le contexte dans lequel le dialogue interculturel y a fait son entrée, comment il était à chaque fois compris, avec les attentes et les buts politiques auxquels il devait et doit encore répondre. Viennent enfin des observations critiques sur les formes évoquées de dialogue interculturel. La **partie 4** présente à titre d'exemple des projets réalisés ces dernières années sous l'étiquette de dialogue interculturel par les organisations examinées, en dégagant chaque fois leurs objectifs et leurs groupes cibles, ainsi que les résultats obtenus. Dans un second temps est abordée la question de l'évaluation des projets de dialogue interculturel, particulièrement intéressante dans l'optique de la pratique politique. Il s'agit notamment de tenter de dégager des critères spécifiques d'évaluation des projets de ce type. La partie se conclut par des observations critiques sur les projets passés en revue. La **partie 5** résume les principaux résultats de l'étude, dégage des déficits de travaux scientifiques et suggère sur cette base ceux que l'auteur jugerait encore nécessaires.

La présente étude synthétique a été effectuée au Centre de recherche sur les religions de l'université de Lucerne. Elle se fonde en majeure partie sur le dépouillement systématique de sources primaires (documents officiels des organisations examinées et discours de leurs personnalités), et de quelques sources secondaires ; des entretiens semi-directifs ont également eu lieu avec des membres de ces organisations². Ce travail n'aurait pu être mené à bien sans le soutien financier du Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche ; les positions et analyses qui y sont exposées sont toutefois celles de l'auteur, mais pas nécessairement celles du SER. L'auteur est tout spécialement reconnaissant au Professeur Martin Baumann (Institut des sciences des religions de l'Université de Lucerne) et à Andreas Tunger-Zanetti (centre de recherche sur les religions de l'Université de Lucerne) de l'avoir accompagné de leurs commentaires critiques.

² Notamment avec : Pavol Kossey, membre de la commission européenne responsable de l'éducation, de la formation, de la culture et de la jeunesse ; Sana Ouchtati, collaboratrice de l'unité C1 – politique culturelle et dialogue interculturel de la commission européenne (direction générale de l'éducation et de la culture) ; Gabriella Battaini-Dracconi, directrice générale éducation, culture et patrimoine, jeunesse et sport, et coordonnatrice du dialogue interculturel au Conseil de l'Europe ; Jeroen Schokkenbroek, chef du programme intergouvernemental de développement des droits de l'homme, direction générale des droits de l'homme du Conseil de l'Europe.



Temple de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers jours, Zollikofen



Mosquée de l'Association culturelle turque, Wangen près d'Olten



Mosquée de la Fondation culturelle islamique de Genève



Gurdwara de la Fondation Sikh, Langenthal

Autrefois marquée par le christianisme, la société suisse se caractérise désormais par la diversité religieuse. Un rôle éminent revient au dialogue pour une meilleure compréhension mutuelle entre les communautés religieuses et leur cohabitation.

Source et images: Centre de recherche sur les religions, Lucerne

2 Pour cerner la notion de dialogue interculturel

Le « dialogue interculturel », et dans son sillage d'autres formes de dialogue comparables, ont indubitablement su retenir l'attention de la classe politique, à telle enseigne que le dialogue est maintenant omniprésent dans tous les domaines de notre vie sociale (Müller/Schmidt/Schüler 2009 : 9). Pourtant, on remarquera dans une perspective scientifique qu'il n'existe pas pour l'instant de définition universelle du dialogue interculturel, mais simplement des approximations variables (voir notamment à ce sujet Swiss Academy for Development 2002 : 5) de cette notion et d'autres, telles celles de « dialogue des civilisations » ou de « dialogue interreligieux » utilisées comme synonymes ou du moins dans des sens complémentaires. Mais quels sont les traits fondamentaux du dialogue interculturel ? Comment peut-on le définir ? Qu'est-ce qui le différencie des autres formes de dialogue qui se répandent actuellement entre divers groupes sociaux, comme le dialogue interreligieux ou le dialogue des civilisations ?

2.1 Le dialogue comme forme d'interaction sociale aux règles particulières

Dans une perspective sociologique, le dialogue est une forme d'activité sociale³ ou d'interaction, c'est-à-dire un comportement de réciprocité entre des individus, des groupes ou des organisations en interaction. Sa structure se caractérise donc fondamentalement par la réciprocité et les rapports croisés. D'une façon très générale, le dialogue (du grec *dia-logos*⁴) implique une parole qui s'échange en alternance entre plusieurs personnes, par opposition au monologue. Selon Allman, il se distingue comme forme d'interaction verbale en particulier par son caractère exploratoire⁵ (cf. Karsten/Küntzel 2006 : 7), comme l'explique David Bohm dans son ouvrage *On Dialogue*, où il distingue notamment le dialogue de la discussion par les différences d'objectifs :

La discussion est presque un jeu de ping-pong : les personnes se renvoient les idées tout à tour, dans le but de gagner la partie ou des points. Vous pouvez par exemple emprunter les idées de quelqu'un d'autre pour étayer les vôtres, en accepter certaines, en rejeter d'autres, mais l'objectif reste de l'emporter. [...] Dans le dialogue, personne ne cherche à gagner. (Bohm 1996 : 7)

On fait une large place au dialogue comme forme d'interaction sociale dans le règlement des conflits. Pour David Bohm, Donald Factor et Peter Garrett, par exemple, le dialogue est une façon d'explorer les origines de nombreuses crises auxquelles fait face l'humanité aujourd'hui (<http://www.dialogueproject.net/bohmarticle.shtml> [29.07.2009]). Et justement en raison de ce caractère exploratoire qu'on lui reconnaît généralement, visant à la découverte réciproque des positions (Swiss Academy for Development 2002 : 13), le dialogue est souvent perçu sous un jour favorable⁶, aux antipodes même de la confrontation. De nos jours, de très nombreuses voix se font entendre pour souligner le rôle du dialogue dans l'interaction sociale. L'ancien secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, justifiait par exemple ainsi la nécessité du dialogue interculturel :

La nécessité du dialogue des cultures est aussi ancienne que la civilisation elle-même. Mais aujourd'hui, elle est plus pressante que jamais. Les êtres humains qui passent leur vie dans la crainte des autres cultures sans les comprendre sont plutôt attirés par la haine, la violence et la destruction d'un ennemi supposé. Mais ceux qui connaissent les cultures des autres et apprennent à les connaître par l'échange, au-delà des frontières culturelles, ont plutôt tendance à percevoir la diversité comme une force, à l'apprécier comme un don. (Annan 2001 : 11)

Dans la gestion des conflits, le dialogue doit s'inscrire dans des conditions bien spécifiques (cf. notamment Swidler 1986, Micksch 2005). Les interlocuteurs doivent impérativement être mis sur un pied d'égalité pour ce qui

³ Max Weber définit dans *Économie et société* l'activité sociale comme une conduite orientée avec un certain degré de conscience en fonction d'un comportement d'autrui, et en tirant son orientation. (Weber 1980 : 1)

⁴ « Dia » (à travers) et « logos » (parole).

⁵ Pour Allman, le dialogue se distingue de la discussion comme suit : la discussion permet surtout à chaque personne d'exprimer ou de communiquer ce qu'elle pense, et de clarifier ainsi ses propres idées. Le dialogue, en revanche, consiste en une exploration des raisons qui nous poussent à penser comme nous le faisons et de l'origine historique de nos idées (Allman, cité par Karsten/Küntzel : 2006 : 7).

⁶ Par exemple chez Bohm/Factor/Garrett, le dialogue est une façon d'observer collectivement les valeurs et les intentions cachées qui influent sur notre comportement, et le choc imperceptible des écarts culturels invisibles. On peut alors le concevoir comme un espace d'apprentissage collectif, susceptible d'engendrer un sens de plus grande harmonie, de rapprochement et de créativité. (Bohm/Factor/Garrett <http://www.dialogueproject.net/bohmarticle.shtml> [29.07.2009])

est de leur statut et de leurs droits. Pour Bohm/Factor/Garrett, par exemple, il ne saurait y avoir de rapports hiérarchiques entre eux, ni d'autorité s'exerçant sur un dialogue qui se déroule entre égaux :

Un dialogue est dans le fond une conversation entre égaux. Toute autorité, aussi circonspecte et adroite qu'elle puisse être, entravera et bloquera la libre circulation des idées et les sentiments souvent fragiles et subtils qui pourraient autrement être partagés. (<http://www.dialogueproject.net/bohmarticle.shtml> [29.07.2009])

Outre cette égalité, on considère souvent comme indispensable la confiance mutuelle entre les interlocuteurs, ce que Micksch résume ainsi :

Un dialogue ne peut réussir que si les rapports entre les personnes qui le mènent sont empreints de respect mutuel. Et la confiance se perd plus rapidement qu'elle ne se gagne. (Micksch 2005 : 89)

Une condition fréquemment jugée essentielle du dialogue est l'absence de recherche d'un avantage ou de la victoire. Johann Galtung, par exemple, voit dans le dialogue un précieux instrument de gestion des conflits ; outre la réciprocité, il souligne à quel point il est important que les acteurs du dialogue soient disposés à ne rien y gagner, et ne cherchent pas à persuader les autres :

Le dialogue sert à explorer le conflit sans chercher à vaincre ni à persuader : c'est un processus de discussion dans lequel le temps, les questions et les réponses sont partagés sur un pied d'égalité. Il implique l'honnêteté, la franchise, du tact, des précautions et une attitude normale. (Galtung, cité d'après SAD 2002 : 14)

À la lumière de ce rapide examen du dialogue, et dans la perspective de notre étude, il serait possible de définir la notion comme suit : le dialogue est une forme verbale ou non verbale (passant par le canal de l'art ou de la musique, par exemple) d'interaction sociale à droits égaux entre des individus, des groupes ou des organisations ; chaque participant s'efforce d'y éclairer la différence, en informant les autres de ses propres particularités et en s'informant des particularités des autres.

2.2 Fonder la distinction sur le critère des interlocuteurs ?

Comme on l'a vu, il existe actuellement plusieurs façons concurrentes ou complémentaires de définir et de concevoir le dialogue comme une forme d'interaction sociale dans les domaines politiques les plus divers. Elles ont en commun de ne pas nommer concrètement les interlocuteurs, mais d'envisager des entités sociales vagues, à la désignation fluctuante. Pour circonscrire et définir les groupes sociaux susceptibles de prendre part à chaque type de dialogue, on peut recourir à divers modèles de classification, parfois critiqués pour leur manque de clarté.

2.2.1 Dialogue des civilisations

La notion de civilisation pourrait permettre de délimiter les groupes, et ainsi de définir les interlocuteurs du dialogue par leur appartenance à une civilisation, les points communs qu'elle entraîne, et les différences qu'elle implique entre groupes sociaux. Parmi les promoteurs les plus ardents du dialogue des civilisations figure l'ancien président iranien, Mohamed Khatami, qui avait prôné le 21 septembre 1998, à la 53^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'institutionnalisation du dialogue des civilisations et l'organisation d'une année du dialogue des civilisations, pour qu'à l'hostilité et à la confrontation succèdent la parole et la compréhension (<http://www.iisd.ca/sd/sdter/ymbvol108num1e.html> [21.07.2009]). Son initiative avait suscité un large assentiment, et débouché le 4 novembre 1998 sur la résolution A/RES/53/22 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui proclamait 2001 Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations⁷ (cf. notamment Silvestri 2007). Après avoir réaffirmé les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, l'Assem-

⁷ En anglais : United Nations Year of Dialogue among Civilizations.

blée générale y définissait le dialogue comme un « moyen de favoriser la compréhension, d'écartier les menaces à la paix et de renforcer l'interaction et les échanges entre les civilisations » (A/RES/53/22).

Dans une perspective scientifique, il faut toutefois se demander ce que l'on entend concrètement par civilisations, comment une civilisation se distingue d'une autre, et en quoi la notion peut être porteuse dans le contexte du dialogue. La distinction analytique entre civilisations et cultures est déjà difficile, d'autant que l'anglais *civilisation* est parfois traduit par culture. On reproche aussi à l'idée du dialogue des civilisations que la notion de civilisation ne se fonde pas sur des particularités sociales et des contextes réels, mais que c'est plutôt une construction mentale. On objecte aussi que ces particularités et contextes produits par l'esprit déguisent d'authentiques pluralités et hétérogénéités, et voilent ainsi d'importants traits distinctifs internes.

L'unité inhérente de la civilisation islamique provient de l'appel unique qu'ont reçu tous les peuples et nations islamiques. Sa pluralité jaillit de la diversité des réactions suscitées par l'Islam dans chaque nation qu'il touchait. (<http://www.unesco.org/dialogue/en/khatami.htm> [21.07.2009])

2.2.2 Dialogue des religions

Le dialogue interreligieux, ou dialogue des religions, est une autre forme de dialogue très en vue, souvent comprise comme complétant le dialogue interculturel et le dialogue des civilisations. La distinction entre groupes sociaux et la désignation des interlocuteurs se fait ici par l'appartenance à une religion. Le dialogue rapproche donc des bouddhistes, des chrétiens, des hindous, des juifs, des musulmans, etc. Le but déclaré est l'échange sur les religions :

Pour dire les choses simplement, le dialogue interreligieux se déroule entre des personnes qui se retrouvent pour connaître leurs différentes traditions religieuses. (Brajovic 2006 : 186)

Ce type de dialogue tire son importance du rôle de la religion, souvent compris comme cause ou facteur aggravant de conflits, et donc de sa place dans les efforts mondiaux de consolidation de la paix :

Il n'y a pas de paix entre les nations sans paix entre les religions, *pas de paix mondiale sans paix religieuse* ! (Küng 1993 : 25 ; passage souligné dans l'original)

Compte tenu de la place fondamentale de la religion dans la culture et les sociétés, le dialogue interreligieux se voit attribuer un statut spécial. Gritt Klinkhammer décrit ainsi l'imbrication entre la religion, la société et la culture, et donc l'importance de la religion dans la société :

La religion fait partie de la culture de la société. Elle y imprime sa trace, et en porte l'empreinte. [...] La religion interprète et intègre l'expérience quotidienne dans un système parfois lâche de vérités transcendantes et de principes d'action. Elle constitue aussi un réservoir de préférences d'interprétation et d'action pour l'individu ou le groupe, et englobe des rituels, des croyances, des représentations de l'ordre et de l'autorité, ainsi que des formes d'association et des préférences affectives et esthétiques. (Klinkhammer 2008 : 26).

2.2.3 Dialogue des cultures

Nous nous intéresserons ici au dialogue interculturel, également appelé transculturel. Il est soutenu depuis un certain temps par de nombreux acteurs à tous les niveaux politiques et dans de nombreux domaines de la vie sociale ; sa popularité a contribué à focaliser de nouveau l'attention sur la notion de culture – bien que, tout comme celle de civilisation, elle soit très controversée d'un point de vue scientifique pour ce qui est de son contenu, de sa portée et de ses conséquences. Nassehi la qualifie de « non-notion » :

Le terme de culture recouvre une non-notion dans la mesure où il ne permet pas d'identifier ce qu'est la culture. (Nassehi 2006 : 1)

Il n'empêche que de nombreuses tentatives ont été faites pour la circonscrire et définir des critères de distinction entre les cultures, voire entre les interlocuteurs possibles du dialogue. Si l'on adopte la perspective sociologique pour s'approcher de la notion, on peut la comprendre comme un ensemble délimitable dans l'espace et le temps

de productions concrètes et abstraites, de valeurs et de significations internalisées, ainsi que de formes de vie institutionnalisées (Klein 2003 : 198), ce qui permet de distinguer les cultures entre elles. L'Unesco appuie aussi sa définition sur les traits distinctifs :

Réaffirmant que la culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ; (Déclaration universelle sur la diversité culturelle, mot souligné dans l'original)

La culture vient donc fonder l'identité et en même temps l'appartenance au groupe, ce qui a des conséquences de grande portée pour la société. Car l'émergence d'une identité et l'intégration dans un groupe s'accompagnent inévitablement d'une prise de conscience de la différence avec les autres groupes. Ce qui unit vient aussi séparer, et devient une partie du problème :

En d'autres termes, la culture ne fait pas seulement partie de notre identité, c'est aussi une partie du problème. Elle demeure la source primaire de notre identité et de la marginalisation des autres, qu'elle reproduit et réaffirme constamment. (Karsten/Küntzel 2006 : 5)

La comparaison entre ces définitions du dialogue interculturel permet de conclure que la notion est très large. Une étude de l'Institut européen de recherche pour les politiques culturelles comparées et les arts (ERICarts)⁸ en arrive aussi au résultat suivant :

La présente étude montre que le dialogue interculturel est compris de façons très diverses en Europe, et que sa mise en œuvre n'est pas harmonisée. (ERICarts 2008c : 12).

2.3 Bilan intermédiaire

L'examen des conceptions évoquées ci-dessus du dialogue fait ressortir les points suivants : ces dialogues poursuivent des objectifs sociaux, tout en suscitant de fortes attentes. Il s'agit de diffuser le dialogue comme forme d'interaction sociale, de part et d'autre de frontières reconnues entre le semblable et le dissemblable⁹, et ainsi de lignes d'émergence de conflits potentiels ou réels, pour arriver à un arrangement, à une entente, ou au moins à la dédramatisation de ce qui sépare, comme le dit Nassehi (Nassehi 2006 : 1). Dans ce contexte, la pratique politique oublie souvent que ces notions ne sont pas des réalités, mais des constructions mentales, tout comme la définition de catégories et l'affectation à telle ou telle d'entre elles. Il n'y a pas de cultures ni de civilisations clairement délimitables, ce ne sont que des distinctions mentales que nous utilisons pour réduire la complexité du monde.

La (re)découverte de sa propre culture, de sa propre civilisation, de sa propre religion étant souvent une réaction aux progrès de la mondialisation, il devient de plus en plus difficile, avec les mouvements migratoires croissants, de classer valablement par l'analyse les populations dans telle ou telle culture ou civilisation. Les religions sont par exemple intrinsèquement hétérogènes et multiculturelles, les cultures multireligieuses, les civilisations interculturelles et interreligieuses, etc. Cela vaut pour les groupes sociaux comme pour les individus, qui peuvent parfaitement appartenir en même temps à plusieurs cultures ou civilisations.

Or on constate que cette attention accordée à la religion, à la civilisation où la culture comme jalons de la différence, de la distinction, permet souvent de fermer les yeux sur les véritables lignes de faille entre les groupes sociaux, à la source de nombreux conflits¹⁰. Lorsque les cultures, les civilisations ou les religions s'affrontent, elles le font le plus souvent non pas pour des raisons d'appartenance à des religions, à des cultures ou à des civilisations différentes, mais parce que l'élément conflictuel qui les oppose est fréquemment interprété et for-

⁸ Pour une présentation de l'Institut européen de recherche pour les politiques culturelles comparées et les arts, voir <http://www.ericarts.org>.

⁹ Différences de religion, de civilisation ou de culture.

¹⁰ Comme les disparités économiques et sociales, ou encore les conflits politiques ou idéologiques.

mulé en termes d'appartenance à une religion, à une culture ou à une civilisation. C'est pourquoi jusque dans le dialogue des religions, des cultures ou des civilisations, l'interprétation des véritables origines du conflit ne devrait pas se fonder sur les différences de rattachement à une culture, à une religion ou à une civilisation d'origine, mais surtout sur le rôle de ce rattachement.

3 Historique du dialogue interculturel au Conseil de l'Europe, à l'Union européenne et à l'Unesco

3.1 Un nouveau concept pour un monde nouveau ? Les facteurs extérieurs d'émergence du dialogue interculturel

Dans les pages qui suivent, nous allons dégager avec Senghaas les dynamiques, les structures et les événements politiques et sociaux qui ont contribué à ce que de nombreux acteurs adoptent comme concept et stratégie la formule du dialogue interculturel, la développent continuellement, la diffusent et l'appliquent fréquemment. Comme Senghaas, nous partirons de l'idée que le dialogue interculturel reflète des dynamiques et des événements sociaux réels, et qu'il est dès lors perçu par ses protagonistes comme une réponse à de nouveaux défis politiques (cf. Senghaas 2004 : 2). Que sont donc les dynamiques, les structures et les événements nouveaux qui ont fait apparaître le contexte dans lequel le dialogue interculturel s'est propagé et où il semble constituer une réaction appropriée ? Qu'est-ce donc qui a changé ces quinze ou vingt dernières années pour que, comme l'a souligné Benita Ferrero-Waldner, l'ancienne commissaire de l'UE aux Relations extérieures et à la Politique européenne de voisinage, la nécessité d'intensifier la coopération et d'approfondir la compréhension entre les peuples, les cultures et les confessions n'ait jamais été aussi pressante qu'aujourd'hui¹¹ ? Comment ce nouveau monde se distingue-t-il donc de l'ancien ?

3.1.1 La fin du conflit Est-Ouest et le paradigme du choc des civilisations



Après la disparition de l'antagonisme Est-Ouest, le politologue américain Samuel Huntington a forgé la notion souvent reprise et très controversée du « choc des civilisations » comme nouvelle ligne de rupture de la polarisation mondiale.

Parmi les grands événements mondiaux des décennies passées, il convient certainement de mentionner ici l'effondrement de l'URSS, qui a clos le conflit Est-Ouest. Car la fin de plusieurs décennies de confrontation à l'échelle globale a marqué un tournant dans l'histoire du monde : de nouveaux États sont apparus dans une grande partie de l'Europe (parfois au prix de conflits armés) ; des hostilités traditionnelles ont disparu ; des alliances et stratégies militaires et des politiques de sécurité sont devenues obsolètes et ont dû être refondues ; l'économie libérale de marché s'est plus ou moins imposée sans concurrence dans le monde, etc. Et

enfin, la disparition de cet antagonisme entre systèmes a aussi ouvert la voie à une réinterprétation du monde. Jusqu'à la dissolution de l'URSS, le monde était surtout perçu dans l'opposition Est-Ouest¹² ; privé de sa vieille structure bipolaire, le « nouveau » monde attendait un nouvel ordre, une nouvelle structure mentale. Au lieu du clivage Est-Ouest et de l'ancienne guerre froide, le modèle fondamental des relations internationales est rapidement devenu le « choc des civilisations »¹³ de Samuel P. Huntington¹⁴. Ce paramètre, qui a fait de nombreux en-

¹¹ « Il n'a jamais été aussi important et nécessaire d'intensifier la coopération et d'approfondir la compréhension entre les peuples, les cultures et les confessions. » (Benita Ferrero-Waldner, Bruxelles, 27 mars 2006)

¹² De nombreux conflits armés survenus dans le tiers-monde ont ainsi été qualifiés de « guerres par procuration » dans le conflit Est-Ouest.

¹³ En résumé, cette thèse affirme simplement que la politique internationale du XXI^e siècle n'est plus déterminée par des antagonismes de nature politique, idéologique ou économique, mais par des conflits entre membres de diverses cultures et civilisations. Bien que Huntington parte de l'hypothèse que les crises culturelles sont par nature dynamiques, mal délimitées et en évolution, il tente de distinguer et de

thousiastes de chaque côté des lignes de polarisation culturelle du monde, a suscité de vives critiques dans les milieux politiques et scientifiques¹⁵. Le dialogue interculturel a été prôné par de nombreux acteurs qui y voyaient l'antidote au choc des civilisations :

Le dialogue interculturel s'écarte de cette vision polarisée du monde et la combat. Il souligne la nécessité de dépasser l'étroitesse fondamentaliste par le dialogue positif entre les cultures et peut être ainsi vu comme une réponse directe au « choc des civilisations ». (Silvestri 2007)

Le Conseil de l'Europe fait partie des organisations internationales qui ont clairement exprimé leur désaccord avec la notion du choc des civilisations et la vision du monde de Huntington, en lui opposant le dialogue interculturel. Conscient de la diversité culturelle de l'Europe et ne cessant de la souligner, il s'exprime comme suit sur l'idée de Huntington :

Le Conseil de l'Europe rejette l'idée d'un conflit des civilisations et affirme qu'une participation accrue à la coopération culturelle – au sens large du terme – et au dialogue interculturel contribuera au contraire à la paix et la stabilité internationales à long terme. (*Élaborer « le Livre blanc sur le dialogue interculturel » du Conseil de l'Europe, Introduction au processus de consultation, document de consultation*)

Dans son entretien avec l'auteur, Mme Gabriella Battaini-Dragnoni, directrice générale de l'éducation, de la culture et du patrimoine, de la jeunesse et du sport et coordonnatrice du dialogue interculturel, s'exprime très clairement à ce sujet :

C'est plutôt que nos sociétés ont toutes à faire face à des crises, et que nous avons besoin de nous comprendre et de nous respecter les uns les autres pour devenir des partenaires capables de lutter ensemble contre ces crises. Pour moi, la thèse de Huntington est complètement dépassée, brisée, sans intérêt. Elle n'apporte rien, bien au contraire : elle renforce la polarisation, ce qui est très dangereux. Je m'intéresse à une approche complètement différente, opposée, qui consiste à voir dans les autres peuples, les autres sociétés, les autres civilisations ce qui est positif, créateur, innovant, tout ce qui peut nous aider à lutter ensemble dans certaines situations difficiles. [...] Je veux utiliser le dialogue interculturel pour restaurer la confiance sociale. C'est vraiment la clé du problème. (Entretien 06.07.09)

À l'UE, le choc des civilisations n'a pas non plus manqué de critiques. Dès le milieu des années 90 du siècle dernier, c'est-à-dire peu après la parution de l'article de Huntington, la Cellule de prospective de la Commission européenne avait organisé plusieurs conférences pour étudier les effets du facteur religieux en Europe et concevoir en même temps un paradigme concurrençant celui du choc des civilisations (Silvestri 2005 : 392). Après quoi, elle a de plus en plus rejeté le paradigme de Huntington. Benita Ferrero-Waldner s'est par exemple exprimée ainsi dans son discours du 27 mars 2006 :

Je dis « prétendu » parce que le terme est trompeur. Nous n'avons pas affaire aujourd'hui au choc des civilisations, mais à celui de l'ignorance. (http://www.europa-eu-un.org/articles/en/article_5845_en.htm ; 07.10.2009)

3.1.2 Éclatement de la Yougoslavie et guerres subséquentes

L'éclatement de l'État yougoslave¹⁶ et l'ampleur des guerres qui l'ont accompagné peuvent être considérés comme d'importants facteurs déclenchants de la « découverte » et de l'emploi intense du dialogue interculturel dans le travail d'organisation politique de l'Europe. Le démarrage des confrontations en 1991, leur escalade jusqu'à la guerre en plein milieu de l'Europe et les très délicats problèmes qu'a posés le règlement des conflits ont soudain ramené sur le devant de la scène politique européenne des problèmes que l'on croyait pratiquement disparus dans une Europe depuis longtemps largement pacifiée : protection des minorités, prévention et règlement des conflits, réconciliation après un conflit armé. Il y a donc un lien de causalité directe entre les guerres

définir des civilisations : chinoise, japonaise, hindoue, slave, orthodoxe et occidentale. Il entrevoit aussi une possibilité d'émergence d'une civilisation latino-américaine et d'une civilisation africaine. Sa vision du nouvel ordre mondial est centrée sur le choc entre la civilisation occidentale et la civilisation islamique. (Huntington 1993a, 1993b, 2002).

¹⁴ Samuel P. Huntington a été notamment directeur du *John M. Olin Institute for Strategic Studies* de l'Université de Harvard et conseiller du ministère des Affaires étrangères des États-Unis.

¹⁵ Parmi ces nombreuses voix scientifiques critiques, on peut évoquer Müller 1998 ou Riesebrodt 2001.

¹⁶ Sur l'éclatement de la Yougoslavie, voir notamment Imbusch 2006.

qui ont suivi l'éclatement de la Yougoslavie et l'avènement du dialogue interculturel, par exemple au Conseil de l'Europe, comme l'indique Robin Wilson :

La préparation du programme du Conseil de l'Europe sur le dialogue interculturel et la prévention des conflits a commencé avec les excès nationalistes apparus dans les guerres de succession de la Yougoslavie. (Wilson 2004 : 12)

Un document de fond du Conseil de l'Europe souligne par exemple l'importance des guerres de Yougoslavie et la prise de conscience politique des problèmes de protection des minorités :

La notion de dialogue interculturel est apparue pour la première fois comme un engagement dans la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales de 1995. Elle était issue du premier sommet des chefs d'État et de gouvernement du conseil de l'Europe, réuni à Vienne en 1993, qui avait examiné non seulement l'unification de l'Europe, mais aussi les guerres de Yougoslavie, et plus largement les bouleversements historiques et les minorités nationales qu'elles avaient laissés dans leur sillage. (document de référence pour la conférence de Bakou : *Le dialogue interculturel comme fondement de paix et de développement durable en Europe et dans les régions voisines*)

3.1.3 Flux migratoires vers l'Europe, migrations internes européennes et transformation des sociétés européennes

De plus, l'immigration croissante de toutes les parties du monde vers l'Europe de même que les migrations internes européennes ont induit ces dernières années de profondes transformations dans les sociétés européennes et dans l'Europe elle-même. Dans ces conditions, le dialogue interculturel a figuré avec une fréquence accrue en Europe dans les débats sur le caractère de plus en plus hétérogène, divers et multiculturel¹⁷ des sociétés européennes, voire de *la* société européenne ; il a ainsi souvent été proposé par opposition au modèle multiculturaliste¹⁸ – que l'on dira, pour simplifier, centré sur la coexistence parallèle de diverses cultures fondée sur la reconnaissance, la tolérance, et que de nombreux acteurs politiques et spécialistes considèrent comme un échec (cf. notamment Klinkhammer/Satilmis 2008 : 1). Ainsi s'exprime par exemple Pavol Kossey, du cabinet du commissaire de l'UE à l'éducation et à la formation, à la culture et à la jeunesse :

Je pense que le multiculturalisme n'a pas fait ses preuves. Il soulève de nombreux problèmes. [...] Il n'est pas pratiquement possible de vivre ensemble dans une société multiculturelle sans se connaître, sans se comprendre. Cela suscite des sentiments de danger, d'insécurité. [...] Le dialogue interculturel est donc inévitable si nous voulons vivre ensemble et non pas simplement à côté les uns des autres. (Entretien, 02.07.09)

Au Conseil de l'Europe aussi, on considère le dialogue interculturel comme une solution de remplacement au multiculturalisme. Gabriella Battaini-Dragoni, l'une des personnes à l'origine du livre blanc, décrit les choses ainsi à propos de la préparation du document :

Dans la première section du livre blanc, nous avons cherché à tenir compte du premier grand résultat de la consultation : le fait que tous les pays nous disaient qu'ils n'étaient pas satisfaits des modèles qu'ils utilisent pour gérer la diversité culturelle – qu'ils aient tablé plutôt sur l'assimilation ou plutôt sur le communautarisme et le multiculturalisme, c'est-à-dire des communautés vivant en parallèle, sans nécessairement communiquer entre elles. En partant de ce résultat très important, [...] nous avons cherché à extraire ce qu'il y avait de mieux dans les modèles d'assimilation et de communautarisme pour les combiner et voir ce que nous pourrions en tirer. Nous avons aussi utilisé de très utiles instruments du Conseil de l'Europe, comme la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte des langues régionales ou minoritaires. Nous avons puisé dans

¹⁷ Comme dans le *Livre blanc sur le dialogue interculturel*, les termes de communautarisme et de multiculturalisme désignent ici une approche politique spécifique de la multiculturalité, alors que les termes de multiculturalité et de diversité culturelle se réfèrent simplement à l'existence de cultures différentes dans un espace donné. (cf. *Livre blanc sur le dialogue interculturel*).

¹⁸ ERICarts en donne la définition suivante : le multiculturalisme est généralement compris comme l'engagement commun dans une société multiculturelle de reconnaître, de préserver, de respecter et de valoriser les différentes cultures qui coexistent sur un espace territorialement défini, que ce soit une nation, une ville, une région ou une localité. Dire qu'une société est multiculturelle (ou multiethnique) pré-suppose que deux sous-groupes de population ou davantage possèdent des cultures différentes, et sont suffisamment nombreux et concentrés pour former et institutionnaliser des communautés culturelles sur plusieurs générations, conservant leurs propres identités culturelles sans pour autant empêcher les interactions. » (ERICarts 2008a: 13)

ces deux grandes conventions du Conseil de l'Europe parce qu'elles posent les principes d'une relation de nature différente entre la majorité et les minorités. En nous fondant sur l'ensemble du dispositif conventionnel et les résultats de la consultation et en rapprochant l'assimilation et le multiculturalisme pour en tirer le meilleur, nous avons obtenu un modèle que l'on peut qualifier d'interculturel. (Entretien 06.07.09)

3.1.4 Élargissement de l'Union européenne

L'élargissement de l'Union européenne a aussi contribué à ce que le dialogue interculturel entre dans la panoplie de très nombreux acteurs politiques en Europe. Car surtout avec les premiers élargissements vers l'Est de 2004 et 2007, l'Union avait repoussé ses frontières territoriales, tout en accroissant son hétérogénéité culturelle, religieuse et linguistique. Pour Elberfeld, l'UE, qui n'était à l'origine qu'une communauté économique, doit absolument accorder plus d'attention à la question de l'intégration culturelle :

L'élargissement de l'UE ne s'est pas seulement traduit par une consolidation économique, mais aussi par une plus grande diversité culturelle, linguistique et religieuse. Cette complexité montre toujours plus nettement que l'Europe ne pourra jamais être « donnée » une fois pour toutes, c'est plutôt un projet à réaliser dans un délai indéfini, un processus de transformation culturelle à renouveler constamment. (Elberfeld 2009 : 40)

Avec la diversité culturelle, linguistique et religieuse croissante des pays qu'elle rassemble (« l'unité dans la diversité », comme on le dit au sein de l'UE), l'Union doit relever deux défis de société : 1) l'agencement et le déploiement du processus d'intégration européenne ; 2) l'émergence d'une identité européenne transcendant les sociétés, les cultures, les religions et les langues. Si l'on se range aux arguments de Schäfer, l'intégration européenne a débouché sur une « communauté imaginée » au sens où l'entend Benedict Anders (cf. Schäfer 2007 : 337). La question de la forme et du contenu d'une identité commune européenne a retrouvé un caractère de brûlante actualité avec le débat sur l'adhésion possible de la Turquie (c'est-à-dire d'un pays perçu comme islamique), et souligné une fois de plus l'importance de la culture, des frontières culturelles possibles et du dialogue interculturel. Car la question de l'identité européenne continue de se poser en termes d'incorporation et d'exclusion. Wimmer écrit à ce propos :

La Turquie n'est bien sûr pas le seul débat sur l'élargissement où l'argument culturel soit omniprésent. Les frontières méridionales de l'Europe suscitent les mêmes controverses. Pourquoi exclure de la vision européenne les rives méridionales de la Méditerranée alors que la civilisation européenne la plus ancienne et peut-être la plus développée, l'Empire romain, les avait intégrées, demandent des universitaires et des responsables politiques. Observe-t-on des barrières culturelles fondamentales entre l'Espagne, la France, l'Italie et la Grèce d'un côté, et la Turquie, la Syrie, le Liban, la Jordanie, Israël, l'Égypte et les pays du Maghreb de l'autre ? L'Islande est-elle plus proche par sa culture politique de l'Espagne que l'Espagne du Maroc ? Et s'il existe vraiment de telles différences fondamentales, ont-elles vraiment une importance en termes de fonctionnement politique et de gouvernance ? (Wimmer 2002 : 9)

3.1.5 Mondialisation du terrorisme à légitimation islamiste



Les images poignantes de l'attentat terroriste du 11 septembre 2001 ont contribué à la prise de conscience de l'importance du dialogue interculturel comme moyen de prévention du terrorisme.

En passant du phénomène régional à la dimension mondiale, le terrorisme d'inspiration islamiste a beaucoup contribué à la « découverte » et à la diffusion du dialogue interculturel ces dernières années. Le 11 septembre 2001 a marqué une nouvelle rupture dans l'histoire mondiale, après la fin du conflit Est-Ouest ; c'est là au plus tard que la menace terroriste d'inspiration islamiste a fait irruption dans toutes les consciences, là que ces images, puis celles des attentats de Madrid (2004) et de Londres (2005) ont fait comprendre la nécessité du dialogue interculturel. Ce dernier est apparu dans la stratégie antiterroriste européenne comme un *soft tool* de prévention, ou du moins de limitation, des tendances à la radicalisation des musulmans (européens), entrant ainsi dans la panoplie des instruments de sécurité européens (cf. Silvestri 2005 : 385). Les attentats du 11 septembre 2001 et ceux qui ont suivi ont encore exacerbé la défiance qui existait déjà un peu partout depuis des années à l'égard des musulmans et de l'Islam, soulignant ainsi le rôle du dialogue interculturel en matière de sécurité, mais aussi sa nécessité sociale : surtout en ce qui

concerne le groupe des musulmans, il fallait résorber la méfiance de part et d'autre, nouer des liens positifs avec des musulmans au sein et hors de l'Europe, et faire progresser d'une façon générale les processus d'intégration. Philippe Busquin, commissaire de l'UE à la recherche de 1999 à 2004, observe ainsi dans un communiqué de presse :

On observe une intolérance croissante à l'égard des communautés musulmanes en Europe. Nous devons faire des efforts pour renforcer l'intégration. Ce n'est que par le dialogue et la tolérance que nous pourrions retirer les bienfaits de la diversité culturelle de l'Europe qui est l'un des atouts principaux et des piliers fondateurs de l'Union européenne.» (Communiqué de presse, 22 mai 2003, IP/03/735)

3.1.6 Conclusion : le dialogue interculturel est une réponse aux défis de l'époque moderne et de la mondialisation

Si l'on embrasse du regard les dynamiques, les événements et les transformations structurelles de ces dernières années et décennies, au cours desquelles le dialogue interculturel a servi d'instrument à de très nombreux acteurs à des niveaux très variés de la vie politique et sociale, on le perçoit comme une réponse aux défis de l'époque moderne et de la mondialisation¹⁹ :

La dynamique de l'époque moderne a suscité une situation mettant en simultanéité des formes de vie et des visions du monde différentes, ce qui crée un potentiel de confrontation avec tout ce qui est autre ou étranger. (Müller/Schmidt/Schüler 2009 : 9)

¹⁹ Giddens définit la mondialisation comme « une intensification des relations sociales mondiales qui relie des lieux éloignés d'une telle façon que ce qui se passe en un lieu porte l'empreinte de ce qui se passe dans un autre lieu éloigné de nombreux kilomètres, et inversement. » (Giddens 1999: 85)

C'est cette «simultanéité de formes de vie et de visions du monde différentes» (suscitée par exemple par le «déplacement de l'espace et du lieu» que décrit Giddens²⁰) qui a rendu nécessaire la mise au point d'un instrument approprié, permettant d'aborder les problèmes de société apparus dans le sillage de ces dynamiques et événements. Ce qui veut dire que le dialogue interculturel, le dialogue des religions ou le dialogue des civilisations, aussi controversés soient-ils, sont des formules élaborées pour répondre aux nouvelles questions et aux défis d'un monde en transformation rapide et constante.

²⁰ Giddens décrit le processus comme suit : « au début de l'époque moderne, l'espace se dissocie de plus en plus du lieu dans le sens que sont privilégiées les relations entre "absents" se trouvant spécialement très éloignés de toute situation d'interaction par contact personnel. Dans la modernité, le lieu est de plus en plus *fantasmagorique* : les lieux sont fondamentalement aménagés et arrangés par des influences sociales éloignées. Le lieu local n'est plus simplement structuré par la présence, car sa forme visible voile les rapports éloignés qui déterminent son existence. » (Giddens 1999: 30).

3.2 La «découverte» du dialogue interculturel : appropriation et insertion du concept à l'Union européenne, au Conseil de l'Europe et l'Unesco

Nous allons maintenant retracer la genèse du dialogue interculturel, et son apparition dans les documents et la communication officielle de l'UE, du Conseil de l'Europe et de l'Unesco. Pour ce faire, nous présenterons les contextes et actions dans lesquels ces organisations l'ont inséré, la conception qu'en avait chacune, et les objectifs qu'elles pensaient pouvoir atteindre grâce à lui. Nous n'avons sélectionné ici que les principaux documents et initiatives parmi un grand nombre d'autres où figure le dialogue interculturel.

3.2.1 Appropriation et insertion du dialogue interculturel à l'Union européenne

L'examen de l'évolution du dialogue interculturel au sein de l'UE permet de constater qu'il y a été intégré, élaboré et mis en œuvre dans les contextes politiques les plus divers depuis le milieu des années 90 du siècle dernier.



La déclaration de l'année 2008 comme Année européenne du dialogue interculturel est une initiative du commissaire européen Jan Figel, qui l'a défendue devant le Parlement européen comme une manière d'exprimer la complexité du processus d'intégration européenne.

Photo: Le siège du Parlement européen à Strasbourg

Construction d'une unité et d'une identité régionales

Le point de départ a souvent été la volonté de construire une unité et une identité régionales, en résorbant les lignes de faille et les facteurs de division. On le voit clairement dans les efforts déployés pour créer un espace méditerranéen unificateur, par-delà les frontières de l'UE, tels qu'ils s'expriment dans la Déclaration de Barcelone²¹ de 1995. Le terme de dialogue interculturel y apparaît pour la première fois dans un document officiel de l'UE (cf. notamment Schäfer 2007 : 334). Si la Méditerranée avait été longtemps vue comme une frontière et une barrière naturelle entre l'Europe et le reste des pays et régions qui la bordent (et utilisée pour séparer physiquement l'Europe du reste du monde), la Déclaration de Barcelone et le partenariat euro-méditerranéen se proposaient de faire du bassin méditerranéen une région de dialogue, d'échanges et de coopération, par exemple en

encourageant la compréhension entre les cultures. La Méditerranée n'était plus une ligne de démarcation, mais un espace économique, politique et social fondé sur une histoire et une destinée communes. Le troisième volet de la déclaration (intitulé « partenariat dans le domaine social, culturel et humain : développer les ressources humaines, favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles », et considéré au moins pendant les premières années comme le *ladies' programme*, cf. Schäfer 2007 : 334) institutionnalise l'idée du dialogue interculturel et énumère ses objectifs :

Les participants reconnaissent que les traditions de culture et de civilisation de part et d'autre de la Méditerranée, le dialogue entre ces cultures et les échanges humains, scientifiques et technologiques sont une composante essentielle du rapprochement et de la compréhension entre leurs peuples et d'amélioration de la perception mutuelle. (Déclaration de Barcelone)

Le programme de travail qui accompagnait la déclaration ménage une place spéciale au dialogue entre les religions de la région méditerranéenne :

Une meilleure compréhension entre les principales religions présentes dans la région euro-méditerranéenne favorisera la tolérance mutuelle et la coopération. La tenue de réunions périodiques de représentants des religions et des institutions religieuses, ainsi que de théologiens, d'universitaires et d'autres personnes concernées, sera

²¹ La Déclaration de Barcelone a été signée en novembre 1995, à la conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères des 15 membres de l'UE et des représentants des 12 pays méditerranéens sélectionnés par l'UE (Algérie, Chypre, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Territoires palestiniens occupés, Tunisie). Le cœur de la déclaration et du partenariat euro-méditerranéen (Euromed) ainsi institutionnalisés est certainement le volet 2 sur le partenariat économique et financier, et en particulier l'encouragement des échanges économiques entre les pays signataires et la création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne pour 2010. La déclaration prévoit aussi un partenariat politique et de sécurité (volet 1) et un partenariat dans le domaine social, culturel et humain (volet 3).

soutenue dans le but de vaincre les préjugés, l'ignorance et le fanatisme, et d'encourager la coopération à la base.
(Déclaration de Barcelone, programme de travail)

Le dialogue interculturel a été constamment concrétisé et complété au fil du temps et des efforts de création d'une région méditerranéenne transcendant les cultures – par exemple dans le Programme d'action pour le dialogue entre les cultures et les civilisations, adopté par la Conférence euroméditerranéenne des ministres des Affaires étrangères à Valence au mois d'avril 2002, qui énumère comme principes du dialogue interculturel le respect de la pluralité, de la diversité et des spécificités culturelles, l'égalité et le respect mutuel, le rejet des préjugés et des stéréotypes. Il précise par ailleurs les objectifs du dialogue interculturel au sein du processus de Barcelone, tout en fixant ses limites :

- le dialogue devrait viser à parvenir non seulement à une meilleure compréhension de « l'autre », mais également à une résolution des problèmes récurrents
- le but ultime du dialogue ne devrait pas être de changer « l'autre », mais plutôt de coexister pacifiquement avec lui.

(Commission européenne 2002a)

La création du Groupe des sages²² sur le dialogue entre les peuples et les cultures a marqué une autre étape dans l'élaboration du concept au sein du partenariat euro-méditerranéen. Le Groupe avait pour mission d'étayer le dialogue interculturel par un apport théorique, et de formuler les principes du dialogue interculturel dans la région méditerranéenne (cf. HLAG 2003 : 4). Pour Schäfer, il a effectivement abordé et examiné des questions essentielles (Schäfer 2007 : 342), en indiquant à quel point « il est difficile de considérer la Méditerranée comme un ensemble cohérent » (HLAG 2003 : 3). Il a explicitement replacé son rapport, publié au mois d'octobre 2003, dans le contexte de l'élargissement de l'UE, de la mondialisation économique, de la migration et des interrogations identitaires (HLAG 2003 : 3), et souligné la nécessité d'un dialogue interculturel entre l'UE et les pays bordant la Méditerranée, surtout à la lumière de ces phénomènes, en vue de la constitution d'une région euro-méditerranéenne (HLAG 2003 : 17). Les travaux du Groupe reposent sur deux grandes hypothèses : 1) l'UE et les autres pays de la Méditerranée forment les deux moitiés d'une région, et doivent donc coopérer ; 2) ces deux moitiés doivent faire face à des problèmes similaires (2003 : 6). Le rapport énumère certains principes fondateurs du dialogue interculturel : le respect de l'autre, l'égalité à tous les niveaux (entre États, peuples, cultures, individus, entre hommes et femmes), la liberté de conscience absolue et sans restriction d'aucune sorte, la solidarité et la connaissance (HLAG 2003 : 22).

La Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, créée en 2005, a connu des débuts difficiles²³, mais a institutionnalisé le dialogue interculturel dans le partenariat euro-méditerranéen et lui a donné des structures concrètes durables²⁴. Elle a vocation à favoriser le dialogue interculturel dans la coopération Euromed, et de contribuer ainsi au développement de la région méditerranéenne pour en faire un espace de paix, de stabilité et de prospérité (<http://www.euromedalex.org/sites/default/files/ALF.pdf>, 07.10.2009)²⁵. André Azoulay, son président et conseiller du roi du Maroc, résume comme suit ses objectifs :

Notre priorité est d'aider les peuples, de chaque côté de la Méditerranée, à reprendre en main leur destinée commune.

(<http://www.euromedalex.org/sites/default/files/ALF.pdf>, 04.09.2009)

²² Le Groupe des sages a été créé en 2003 sur proposition de Romano Prodi, ancien président de la Commission européenne. Ses membres étaient : Assia Alaoui Bensalah, Jean Daniel, Malek Chebel, Juan Diez Nicolas, Umberto Eco, Shmuel N. Eisenstadt, George Joffé, Ahmed Kamal Aboulmagd, Bichara Khader, Adnan Wafic Kassar, Pedrag Matvejević, Rostane Mehdi, Fatima Mernissi, Tariq Ramadan, Faruk Sen, Faouzi Skali, Simone Susskind-Weinberger et Tullia Zevi.

²³ Pour les difficultés auxquelles s'est heurtée la création de la fondation, voir Schäfer 207 : 347.

²⁴ La possibilité de créer une fondation euro-méditerranéenne est évoquée dans le programme d'action de la déclaration de Barcelone, qui lui donne vocation à promouvoir le dialogue des cultures et des civilisations et à accroître la visibilité du processus de Barcelone par les échanges intellectuels, culturels et de la société civile.

²⁵ Selon l'argumentation de Schäfer, la création de la fondation Anna Lindh serait une réaction indirecte aux événements du 11 septembre 2001 et à la nécessité d'intensifier le dialogue interculturel entre l'Europe et le monde arabe islamique (Schäfer 2007 : 346 s.).

L'élargissement de l'UE à l'Est, après la dissolution de l'URSS, a reposé la question de l'identité européenne, fondamentale pour l'Union, et obligé la classe politique européenne à se pencher sur le défi de l'intégration. C'est dans ce contexte qu'il faut voir l'Année européenne du dialogue interculturel (2008), qui a constitué pour l'instant la dernière étape dans l'insertion du dialogue interculturel dans les structures de l'Union européenne. L'Année européenne du dialogue interculturel remonte à une initiative de 2004 du commissaire slovaque à l'éducation et à la formation, à la culture et à la jeunesse, Jan Figél. Devant le Parlement européen, en septembre 2004, il avait souligné les diverses dimensions de l'intégration européenne²⁶ et le rôle clé qui revient à la culture dans ce contexte. Il explique ainsi l'origine de sa proposition :

Quand j'ai présenté cette idée à mon auditoire, lors de l'audition devant le Parlement européen, j'y voyais surtout une réponse à des changements importants dans la composition de l'UE et dans la représentation que l'on avait de ces peuples. (Figél 2008 : 3)

La Commission a soumis en 2005 sa Proposition de décision au Parlement européen et au Conseil concernant l'Année européenne du dialogue interculturel (2008). L'exposé des motifs précédant la proposition proprement dite replace le dialogue interculturel dans le contexte de la diversité européenne et dans celui du processus d'intégration européenne qui en découle :

Le dialogue interculturel est intimement lié à l'ambition fondamentale de la construction européenne d'un rapprochement des peuples de l'Europe. Cette vocation de l'Union exige que le dialogue soit une priorité déclarée de façon volontariste, afin d'inviter les citoyens européens et tous ceux vivant dans l'Union européenne, à pleinement prendre part à la gestion de notre diversité qui s'enrichit d'une réalité de plus en plus variée, ainsi que de changements et apports induits par la globalisation. (Exposé des motifs)

La Commission place donc explicitement son initiative dans le cadre politique de l'élargissement, de la mobilité croissante des citoyens de l'UE au sein du marché commun, du gonflement des flux migratoires et de la mondialisation dans son ensemble. Elle fait aussi référence au traité instituant la Communauté européenne en évoquant explicitement la mission qu'a celle-ci « de créer une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe et de contribuer à l'épanouissement des cultures des États membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun. » Pour la Commission, le dialogue interculturel est un outil privilégié de gestion de réalités complexes²⁷, sur lequel doit s'appuyer l'accomplissement de cette mission :

Au cœur du projet européen, le dialogue interculturel apparaît l'outil privilégié pour une gestion citoyenne de la réalité complexe de nos sociétés et les dynamiser. (Commission européenne 2005a, Exposé des motifs)

Le Comité des régions²⁸ et le Comité économique et social européen ont répondu en 2006 à la proposition de la Commission. Tous deux ont rendu hommage à l'initiative. Ainsi s'exprime le Comité des régions dans l'introduction de son avis :

Le Comité des régions [...] souscrit aux grands objectifs de l'année : sensibiliser les citoyens européens et toutes les personnes vivant au sein de l'Union européenne à des valeurs culturelles communes de l'Europe et à l'importance d'une citoyenneté européenne active, ouverte sur le monde, respectueuse de toutes les diversités, et fondée sur les valeurs communes de l'Union européenne. Une année européenne consacrée au dialogue interculturel est un instrument précieux de sensibilisation, qui permettra d'associer les citoyens, pour autant que le dialogue soit dit interculturel parce qu'il embrasse tous les éléments et tous les groupes de la société. (Avis du Comité des régions sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relatives à l'année européenne du dialogue interculturel [2008])

²⁶ Dans le résumé de son audition, Jan Figél est rapporté avoir dit que l'intégration européenne est plus qu'un défi économique ou géographique, c'est aussi une question de valeurs, de civilisation, de patrimoine culturel.

²⁷ « Le succès de cette mission repose fortement sur le dialogue interculturel. » (Exposé des motifs)

²⁸ Le Comité des régions a été institué en 1994 par le traité de l'Union européenne. C'est un organe formé de représentants des autorités régionales et locales d'Europe. Il doit être consulté avant toute décision de l'UE portant sur les questions intéressant les pouvoirs locaux et régionaux.

Le Comité économique et social européen souligne lui aussi dans son avis l'importance du dialogue interculturel, notamment comme instrument de mise en œuvre de grandes stratégies de l'UE. Il ajoute que l'Année européenne du dialogue interculturel pourrait aussi servir à mettre en lumière les véritables raisons des antagonismes ou des conflits souvent perçus comme d'origine ethnique ou culturelle :

Le Comité économique et social européen propose que l'année du dialogue interculturel soit utilisée pour faire en sorte que les différences, les inégalités, les contradictions et les conflits apparemment dus à des facteurs économiques, sociaux, environnementaux et politiques ne soient pas seulement perçus sous un jour ethnique ou culturel ; en nous familiarisant avec la diversité de nos cultures, en l'acceptant, et en utilisant le dialogue interculturel comme instrument, nous devons éviter les conflits et identifier leurs causes. (Avis du Comité économique et social européen sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à l'année européenne du dialogue interculturel [2008])

Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont décidé le 18 décembre 2006 de donner suite à la proposition de la Commission en évoquant eux aussi le rôle du dialogue interculturel dans le développement de l'UE :

Au cœur du projet européen, il est important de prévoir les moyens du dialogue interculturel et du dialogue entre les citoyens pour renforcer le respect de la diversité culturelle et appréhender la réalité complexe de nos sociétés et la coexistence d'identités culturelles et de croyances différentes. En outre, il est important de souligner l'apport des différentes cultures au patrimoine et aux modes de vie des États membres et de reconnaître que la culture et le dialogue interculturel sont essentiels pour apprendre à vivre ensemble en harmonie. (Décision 1983/2006/EC du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 relatif à l'année européenne du dialogue international [2008])

Cohésion sociale

C'est aussi pour la préservation de la cohésion sociale, au sein de la société européenne comme des diverses sociétés nationales européennes, que le dialogue interculturel a été introduit comme instrument politique dans les structures de l'UE. Même s'il ne figure pas nommément dans la terminologie du document, il est nettement présent par exemple dans la *Déclaration sur le dialogue interconfessionnel et la cohésion sociale* (15983/03) adoptée par le Conseil de l'Union européenne au mois de décembre 2003²⁹. Rappelant qu'ils ont pour mission de garantir la liberté, la sécurité et la coexistence pacifique et démocratique dans leurs pays respectifs ainsi que dans l'ensemble de l'Europe, les ministres des Affaires étrangères et/ou de la Justice signataires soulignent l'importance d'un dialogue suivi, ouvert et transparent avec les différentes religions et courants de pensée en Europe, se déclarant en particulier convaincus que la pluralité et la diversité des langues, des cultures, des idées philosophiques et religieuses font partie du grand patrimoine et de l'identité historique de l'Europe, qui ne devrait donc pas craindre la diversité mais l'accepter. Ils estiment « qu'à l'heure actuelle, le dialogue peut contribuer de manière significative au développement d'une société libre, vivant en paix, dans l'harmonie et la cohésion » :

[...] le dialogue aide à vaincre l'extrémisme philosophique et religieux, les stéréotypes et les préjugés, l'ignorance et l'indifférence, l'intolérance et l'hostilité, qui ont même dans un passé récent été à l'origine de conflits tragiques et d'effusions de sang en Europe ; [...] (Déclaration sur le dialogue interconfessionnel et la cohésion sociale)

Migration et Intégration

Le dialogue interculturel suscite de grandes attentes au sein de l'UE dans le contexte de la migration et de l'intégration des immigrés. En témoigne par exemple le Programme de La Haye renforçant la liberté, la sécurité et la justice dans l'Union européenne, adopté en 2004, et qui définit dix priorités pour les cinq années suivantes en matière de liberté, de sécurité et de justice. Son point 1.5 (Intégration des ressortissants de pays tiers) souligne que l'intégration³⁰ réussie des ressortissants de pays tiers est bénéfique pour la stabilité et la cohésion des sociétés, et qu'il est donc essentiel de prévenir l'isolement de certains groupes. Le Conseil européen recommande ainsi l'instauration de l'égalité des chances, afin de permettre à ces ressortissants d'être des membres à

²⁹ La Déclaration sur le dialogue interconfessionnel et la cohésion sociale était elle-même le produit de la conférence « Le dialogue interconfessionnel - facteur de cohésion sociale en Europe et instrument de paix en Méditerranée » tenue les 30 et 31 octobre 2003 à Rome.

³⁰ Le respect des valeurs fondamentales de l'Union européenne et des droits fondamentaux de tous les êtres humains est présenté comme indispensable à l'intégration.

part entière de la société, et l'élimination active des obstacles à l'intégration. Le dialogue interculturel à instaurer entre tous les membres de la société doit viser à favoriser la compréhension :

L'intégration [...] repose sur des échanges fréquents et le dialogue interculturel entre tous les membres de la société, dans le cadre d'enceintes et d'activités communes, afin d'améliorer la compréhension mutuelle. (Programme de La Haye : dix priorités pour les cinq prochaines années)

Toujours dans le contexte de la migration et de l'intégration, on trouve aussi une communication de la Commission au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée *Programme commun pour l'intégration, cadre relatif à l'intégration des ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne*. Le dialogue interculturel y figure comme un instrument politique et un utile mécanisme d'intégration :

Un mécanisme d'interaction fréquente entre les immigrants et les ressortissants des États membres est essentiel à l'intégration. Le partage d'enceintes de discussion, le dialogue interculturel, l'éducation pour mieux connaître les immigrants et leurs cultures, ainsi que l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain renforcent les interactions entre immigrants et ressortissants des États membres. » (Programme commun pour l'intégration)

Terrorisme international

En passant du stade de phénomène régional à celui de menace sécuritaire globale, le terrorisme d'inspiration islamiste a aussi concouru à faire gagner droit de cité au dialogue interculturel dans l'UE. En novembre 2005, le Conseil européen a adopté à la suite des attentats terroristes de Madrid (2004) et de Londres (2005) la stratégie de l'Union européenne visant à lutter contre le terrorisme (14469/4/05), qui évoque elle aussi le dialogue interculturel. Initialement conçu au sein des structures de l'Union comme un instrument de création et d'aménagement d'un espace méditerranéen partageant une histoire et une destinée communes, puis comme instrument de cohésion sociale et d'intégration au sein de la des sociétés européennes, il est entré dans la panoplie des instruments de la sécurité européenne – surtout dans la stratégie de prévention du *home-grown-terrorism* (terrorisme d'origine locale) en émergence, l'un des quatre piliers de la stratégie antiterroriste européenne³¹. Le dialogue interculturel doit surtout permettre de lutter contre le terrorisme en endiguant les tendances à la radicalisation et en faisant échec aux tentatives de recrutement des organisations terroristes à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Europe. Parmi les facteurs favorisant la radicalisation, le texte cite notamment les inégalités, la discrimination et le déficit d'intégration. Dans ce contexte, il affirme que le développement du dialogue interculturel doit être une priorité centrale au sein comme en dehors de l'Europe :

Il existe dans la société un certain nombre d'éléments susceptibles de créer un climat favorable à la radicalisation. Parmi ces éléments, on peut citer une gestion des affaires publiques insatisfaisante ou autocratique, une modernisation rapide mais anarchique, l'absence de perspectives politiques et économiques et de possibilités d'éducation. Au sein de l'Union, la plupart de ces facteurs n'existent généralement pas mais, dans certaines couches de la population, ils peuvent entrer en jeu. Afin de lutter contre ce phénomène, nous devons, en dehors de l'Union, encourager avec encore plus de vigueur la bonne gestion des affaires publiques, les droits de l'homme, la démocratie ainsi que l'enseignement et la prospérité économique et travailler à la résolution des conflits. Nous devons également traquer les inégalités et les discriminations là où elles existent et favoriser le dialogue interculturel ainsi que l'intégration à long terme s'il y a lieu. (Stratégie de l'Union européenne visant à lutter contre le terrorisme)

Mondialisation

Le dialogue interculturel apparaît aussi dans le contexte du débat sur la mondialisation au sein des structures de l'UE, et cela très explicitement dans la communication de la Commission relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation³². L'introduction du document évoque l'effet structurant de la simultanéité

³¹ Les quatre piliers de la stratégie européenne de lutte contre le terrorisme sont la prévention, la protection, la poursuite et la réaction.

³² L'Agenda s'appuie sur une large définition de la culture : « On considère généralement que la "culture" est un concept difficile à définir. Elle peut renvoyer aux beaux-arts, ce qui inclut tout un ensemble d'œuvres d'art, de biens et de services culturels. Le mot "culture" a aussi une signification anthropologique. La culture est la base d'un monde symbolique de sens, de croyances, de valeurs et de traditions qui s'expriment dans le langage, l'art, la religion et les mythes. À ce titre, elle joue un rôle fondamental dans le développement humain et dans le tissu complexe des identités et des habitudes des individus et des communautés. »

d'un héritage culturel commun³³, ainsi que la grande diversité culturelle et linguistique de l'Europe. L'agenda rappelle par ailleurs la portée de la mondialisation, qui a « intensifié notre exposition à des cultures du monde plus diversifiées (...) et contribué à la diversité de nos sociétés », ce qui a « soulevé des questions quant à l'identité de l'Europe et sa capacité de garantir des sociétés multiculturelles favorables à la cohésion. » Le dialogue interculturel ainsi prôné doit contribuer dans ce contexte au traitement judicieux de la diversité culturelle au sein et en dehors de l'Union (cf. notamment ERICarts 2008c : 2). Il est surtout associé à la solidarité et à la liberté d'opinion, ce qui le revalorise considérablement : de simple instrument, il devient une valeur en soi. La Commission s'exprime ainsi à ce sujet dans sa communication :

L'UE est, et doit aspirer à être davantage encore, un modèle de « pouvoir discret », fondé sur des normes et des valeurs comme la dignité humaine, la solidarité, la tolérance, la liberté d'expression, le respect de la diversité et du dialogue entre les cultures, valeurs qui peuvent inspirer le monde de demain pour autant qu'elles soient défendues et promues. (Commission européenne 2007a)

Bilan intermédiaire

L'examen de l'évolution du dialogue interculturel au sein des structures de l'UE fait ressortir nettement que la notion a pris pied au fil du temps dans de très nombreux contextes politiques. L'unité et l'identité (l'Union européenne) revêtent à cet égard une grande importance pour l'UE. Le dialogue interculturel joue alors un rôle clé dans le processus d'intégration européenne, et devient un instrument à la fois d'inclusion et d'exclusion. Après les attentats de septembre 2001, c'est en outre devenu un instrument polyvalent dans la politique intérieure, extérieure et de sécurité de l'UE, et même une valeur en soi. Ce qui s'est traduit par exemple par la création de la fondation Anna Lindh et son intégration dans les structures de l'Union. Il apparaît nettement que l'UE fait une place de plus en plus large au dialogue interculturel, et qu'elle est disposée à l'enraciner plus solidement encore dans la société. Cela se concrétise dans l'institutionnalisation du concept, et dans la création de structures financières et d'organisation développant encore le dialogue interculturel en son sein.

3.2.2 Appropriation et institutionnalisation du concept au Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe³⁴ est souvent considéré comme l'école de la démocratie ou la conscience de l'Europe. Tout comme l'UE, il a découvert au cours des années 90 le dialogue interculturel pour lui-même et pour son travail, et l'a ensuite incorporé dans ses structures au fil du temps. Le spectre thématique couvre notamment la protection des minorités, la gestion des conflits et le maintien de la paix, l'intégration et la cohésion sociale, voire les relations internationales.

³³ Le « résultat de siècles de créativité, de flux migratoires et d'échanges ».

³⁴ Créé le 5 mai 1949, le Conseil de l'Europe regroupe 47 États membres. C'est une organisation internationale dont les principales missions consistent en la défense des droits de l'homme, des droits démocratiques fondamentaux et de l'État de droit. Ses deux principaux organes sont le Comité des ministres et l'Assemblée parlementaire.



L'art. 6 de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe de 1995 sur la protection des minorités nationales insiste sur le dialogue interculturel pour favoriser le respect et la compréhension de la diversité de l'Europe.

Photo: Une conférence au siège de l'Unesco à Paris.

Protection des minorités

La protection des minorités est sans doute l'un des problèmes politiques concrets les plus pressants dans le contexte desquels le Conseil de l'Europe ait compté et table encore sur le dialogue interculturel. Cela apparaît clairement, par exemple, dans la Convention-cadre de 1995 pour la protection des minorités nationales. Premier instrument multilatéral à caractère juridiquement contraignant de protection des minorités nationales, elle a constitué une réaction directe aux guerres de Yougoslavie. C'est pourquoi elle souligne le rôle de la protection des minorités nationales dans la stabilité, la sécurité démocratique et la paix sur le continent européen. Dans ce but, elle a précisé « les principes que les États contractants s'engagent à respecter pour assurer la protection des minorités nationales » (Convention-cadre pour la protection des minorités nationales). L'accord est centré sur

la reconnaissance de la diversité culturelle de l'Europe et des sociétés européennes, et sur la nécessité de susciter un climat de tolérance et de dialogue. Le dialogue interculturel est défini ainsi à l'article 6 de la Convention :

Les Parties veilleront à promouvoir l'esprit de tolérance et le dialogue interculturel, ainsi qu'à prendre des mesures efficaces pour favoriser le respect et la compréhension mutuels et la coopération entre toutes les personnes vivant sur leur territoire, quelle que soit leur identité ethnique, culturelle, linguistique ou religieuse, notamment dans les domaines de l'éducation, de la culture et des médias. (Conseil de l'Europe 1995)

Gestion des conflits et maintien de la paix

Le modèle du dialogue interculturel s'est aussi implanté dans les structures du Conseil de l'Europe dans le cadre de la gestion des conflits. Les combats auxquels ont donné lieu les conflits dans l'ex-Yougoslavie ont bien montré à quel point l'Europe est vulnérable aux antagonismes entre communautés culturelles et religieuses, et contribué à donner statut prioritaire au dialogue interculturel dans les structures du Conseil de l'Europe. On trouve ainsi dans un document publié par le Conseil à l'issue d'un colloque d'experts :

En Europe comme dans le monde entier, nous avons vu ces dernières décennies la culture détournée pour justifier des conflits entre des communautés culturelles et religieuses. Les bouleversements qui ont frappé nos sociétés ont bien montré que *toute* l'Europe est vulnérable. (Le dialogue au service de la communication interculturelle et inter-religieuse, mot souligné dans l'original)

Le Conseil de l'Europe est revenu sur le rôle important du dialogue interculturel dans la gestion des conflits dans sa déclaration de 2003 sur le dialogue interculturel et la prévention des conflits³⁵. La déclaration définit à deux niveaux les rôles et les responsabilités des ministres responsables des affaires culturelles : la construction d'une société fondée sur le dialogue interculturel dans le respect de la diversité culturelle, et la mise en place de conditions favorisant la prévention, la gestion et la maîtrise des conflits. Les ministres se sont naturellement déclarés « conscients de l'importance vitale de la culture comme porteur de sens et outil de compréhension, facteur de démocratie et instrument de développement humain individuel et collectif, espace de rapprochement et de dialogue entre les hommes et les femmes », lui attribuant ainsi une grande utilité sociale. Dans l'annexe, ils définissent concrètement comme suit le dialogue interculturel :

Cette expression désigne tant les instruments servant à promouvoir et à protéger la notion de démocratie culturelle que les éléments matériels et immatériels pouvant favoriser toutes les formes de diversité culturelle, qui se manifestent en de multiples identités individuelles et collectives, en des changements et en de nouvelles formes d'expression culturelle. Le dialogue interculturel doit prendre en compte toutes les composantes possibles de la culture, sans exception, qu'elles soient culturelles *stricto sensu* ou de nature politique, économique, sociale, philo-

³⁵ Il est à noter à ce sujet que la déclaration d'Opatija, préparée et signée par les ministres de la Culture des pays représentés au Conseil de l'Europe, lie inévitablement la culture et la prévention des conflits, et fait entrer cette dernière dans les attributions du ministre de la Culture. Les ministres responsables des affaires culturelles des pays rassemblés à Strasbourg s'étaient réunis au mois de février de la même année pour examiner « le nouveau rôle et les nouvelles responsabilités des ministres de la Culture pour initier le dialogue interculturel dans le respect de la diversité culturelle » et préparer la rencontre d'Opatija.

sophique ou religieuse. En d'autres termes, le dialogue interconfessionnel et interreligieux doit être envisagé dans ses conséquences culturelles et sociales par rapport à la sphère publique (Conseil de l'Europe 2004b, Annexe à la Déclaration : définitions, principes et modalités)

La Déclaration de Faro sur la stratégie du Conseil de l'Europe pour le développement du dialogue interculturel évoque une fois encore l'emploi du dialogue interculturel dans la gestion des conflits et le maintien de la paix. Le dialogue interculturel y est expressément opposé au paradigme du « choc des civilisations » de Huntington :

Nous réaffirmons notre vision fondée sur les principes d'universalité et d'indivisibilité des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. Nous rejetons l'idée d'un conflit entre les civilisations, et sommes convaincus au contraire qu'un investissement accru dans la coopération culturelle – au sens large – et le dialogue interculturel, apportera des bénéfices à long terme pour la paix et la stabilité internationale, y compris face à la menace terroriste. (Conseil de l'Europe 2005b)

Diversité culturelle des sociétés européennes et cohésion sociale

Le Conseil de l'Europe mentionne aussi le dialogue interculturel et le développe à propos de la cohésion sociale dans la diversité culturelle de l'Europe, notamment dans la Déclaration de Wrocław³⁶ sur cinquante ans de coopération culturelle européenne (2004)³⁷. Souvent perçue et décrite comme une menace, la diversité culturelle y est présentée comme un ensemble commun plus vaste, une histoire européenne partagée, et un avenir commun :

Il nous faut approfondir notre prise de conscience par les peuples de nos 48 États de *leur histoire partagée et de leur avenir commun*, en tenant compte de leur diversité respective afin d'éviter l'apparition d'un sentiment de division au sein de l'Europe élargie. Nous devrions, pour cela, encourager une vision équilibrée des identités qui composent la « Grande Europe ». Nous devrions également encourager et préserver les liens et le dialogue avec les diasporas européennes dans le monde entier. (Conseil de l'Europe 2004c, passage souligné dans l'original)

Le dialogue interculturel prôné dans ce contexte doit être intégré dans la politique européenne jusque dans sa dimension interreligieuse. Dans l'argumentation de la Déclaration, c'est justement dans le contexte de la diversité culturelle et sur les questions de cohésion sociale qu'elle soulève qu'il convient d'encadrer et d'encourager systématiquement l'organisation d'un dialogue interculturel et interreligieux fondé sur la primauté des valeurs communes, dans le but de promouvoir la connaissance et la compréhension de l'autre, de prévenir les conflits, de faciliter la réconciliation et de garantir la cohésion sociale dans la diversité culturelle. Ce qui doit passer par l'éducation formelle et informelle, l'étude de la mémoire et du patrimoine communs, estiment les ministres de la Culture, de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports signataires.

Quelque six mois après la Déclaration de Wrocław, les chefs d'État et de gouvernement des membres du Conseil de l'Europe ont adopté au mois de mai 2005 la Déclaration de Varsovie, qui évoque et prône elle aussi le dialogue interculturel, notamment dans le contexte de la diversité culturelle et de la cohésion sociale. Le fait que le dialogue interculturel soit ainsi consacré au plus haut niveau politique confirme indubitablement le statut d'instrument politique qu'il a acquis au sein du Conseil de l'Europe. D'emblée, les chefs d'État et de gouvernement soulignent la nécessité de créer une « Europe sans clivages », fondée sur les valeurs communes consacrées par le Statut du Conseil de l'Europe : la démocratie, les droits de l'homme, la prééminence du droit. Au paragraphe 6 de la déclaration, ils décrivent ainsi le rôle central du dialogue interculturel :

Nous encourageons une identité et une unité européennes fondées sur des valeurs fondamentales partagées, le respect de notre patrimoine commun et la diversité culturelle. Nous sommes résolu à faire en sorte que notre diversité devienne une source d'enrichissement mutuel, notamment en favorisant le dialogue politique, interculturel et inter-religieux. (Conseil de l'Europe 2005a)

Le plan d'action qui accompagnait la Déclaration de Varsovie définissait les tâches principales du Conseil de l'Europe pour les années à venir : 1) promouvoir les valeurs fondamentales communes : droits de l'homme, État de droit et démocratie ; 2) renforcer la sécurité des citoyens européens ; 3) construire une Europe plus humaine et plus inclusive. Dans ce contexte, le Plan d'action indique notamment que le Conseil de l'Europe aura à proté-

³⁶ Les déclarations sont souvent désignées dans l'usage courant par le nom de l'endroit où elles ont été faites.

³⁷ La Déclaration de Wrocław a été adoptée par les ministres de la Culture, de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports des pays signataires à l'occasion du 50^e anniversaire de la Convention culturelle européenne.

ger et à promouvoir la diversité culturelle, tout en assurant la cohésion des sociétés, et à développer le dialogue interculturel. Ce dernier se fonde sur les droits humains universels et doit impliquer activement la société civile pour avoir le potentiel de promouvoir la prise de conscience, la compréhension, la réconciliation et la tolérance, de prévenir les conflits et d'assurer l'intégration et la cohésion de la société. Pour donner corps à cette idée, les chefs d'État et de gouvernement ont institué dans le plan d'action un coordonnateur pour le dialogue interculturel³⁸ chargé de superviser les programmes concrets de l'Organisation, en liaison avec les structures existantes, et d'assurer la coordination avec d'autres organisations régionales et internationales.

Le dialogue interculturel a principalement été défini et intégré dans les structures du Conseil avec le *Livre blanc sur le dialogue interculturel*, qui le replace dans le contexte de la diversité culturelle historique européenne, amplifiée par la mondialisation, pour en souligner la nécessité. Pour Gabriella Battaini-Dragoni, le fait que le *Livre blanc* ait été adopté en 2008 par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe (c'est-à-dire l'un de ses deux organes principaux) témoigne du statut du dialogue interculturel au sein de l'organisation :

Le fait qu'il a été adopté par l'ensemble des ministres des Affaires étrangères des 47 membres du Conseil de l'Europe montre que ce document – qui est un livre blanc, non pas une convention ou un texte à valeur contraignante, bien sûr – est un message politique fort de l'organisation dans le domaine du dialogue interculturel. (Entretien 06.07.2009)

La publication du Livre blanc a été précédée d'un long processus de consultation et de discussion auquel ont été associées de très nombreuses institutions politiques à tous les niveaux, ainsi que de multiples organisations de la société civile³⁹. Le document vise à fournir un cadre conceptuel et un guide aux responsables politiques et aux praticiens (Conseil de l'Europe 2008 : 4), et en même temps à promouvoir un dialogue interculturel renforcé dans et entre les sociétés européennes, ainsi qu'un dialogue entre l'Europe et ses voisins (Conseil de l'Europe 2008 : 7). Il doit aussi servir « à prévenir les clivages ethniques, religieux, linguistiques et culturels » (Conseil de l'Europe 2008 : 3).

D'emblée, le dialogue interculturel est lié explicitement aux missions initiales centrales du Conseil de l'Europe. Ce qui veut dire que le *Livre blanc* n'insiste pas seulement sur le rôle que lui attribue le Conseil de l'Europe, mais situe également ce dernier comme un acteur essentiel du dialogue interculturel. À la section 1.1 (le Conseil de l'Europe et le dialogue interculturel), on trouve :

La promotion du dialogue interculturel contribue à la mission essentielle du Conseil de l'Europe, qui est de préserver et de promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. (Conseil de l'Europe 2008 : 7)

La très grande importance accordée au dialogue interculturel dans la vie de la société part de l'échec des autres modèles traditionnels devant la diversité culturelle croissante de l'Europe. Le *Livre blanc* aborde notamment ainsi le modèle du communautarisme⁴⁰ :

Lors de la consultation, une idée est souvent revenue : les approches traditionnelles de la gestion de la diversité culturelle ne sont plus adaptées aux sociétés qui connaissent un niveau de diversité sans précédent et en constant développement. Les réponses aux questionnaires transmis aux États membres montrent en particulier que l'approche privilégiée jusqu'à peu de l'action publique en ce domaine – résumée sous le terme de « communautarisme » – s'est révélée inadéquate. (Conseil de l'Europe 2008 : 9)

C'est pourquoi le *Livre blanc* considère le dialogue interculturel comme un « élément clé pour l'avenir de l'Europe » et une nouvelle stratégie pour parvenir à des sociétés inclusives⁴¹ (Conseil de l'Europe 2008 : 9). Il

³⁸ La coordination du dialogue interculturel au sein du Conseil de l'Europe a été confiée à la fin de l'année 2005 à Gabriella Battaini-Dragoni, directrice générale de l'Éducation, de la Culture et du Patrimoine, de la Jeunesse et du Sport.

³⁹ Sur la genèse du *Livre blanc*, voir Conseil de l'Europe 2008 : -7-9.

⁴⁰ Le Livre blanc explique ainsi le communautarisme : « Dans ce qui est devenu la partie occidentale de l'Europe divisée de l'après-guerre, l'expérience de l'immigration a été associée à une nouvelle conception de l'ordre social connue sous le nom de communautarisme. Ce modèle préconisait la reconnaissance politique de ce qui était perçu comme un système de valeurs différent (celui des communautés minoritaires), au même titre que celui de la majorité "d'accueil". Bien que s'éloignant ostensiblement du modèle de l'assimilation, le communautarisme partageait souvent la même conception schématique d'une société figée dans une opposition entre majorité et minorité ; il ne s'en distinguait qu'en défendant la séparation de la minorité plutôt que son assimilation à la majorité. » (Conseil de l'Europe 2008 : 17)

⁴¹ Selon le *Livre blanc*, l'intégration (aussi qualifiée d'intégration sociale et d'inclusion) « désigne un processus à double sens et l'aptitude des individus à vivre ensemble, dans le plein respect de la dignité individuelle, du bien commun, du pluralisme et de la diversité, de la non-

affirme en même temps que les « principes universels tels que ceux promus par le Conseil de l'Europe » définissent les limites d'une culture de la tolérance, et ainsi celles du dialogue interculturel :

Les traditions culturelles, qu'elles soient « majoritaires » ou « minoritaires », ne peuvent primer sur les principes et valeurs, tels qu'ils s'expriment dans la Convention européenne des droits de l'homme et dans d'autres instruments du Conseil de l'Europe portant sur les droits civils et politiques, sociaux, économiques et culturels. (Conseil de l'Europe 2008 : 10)

Le *Livre blanc* fait de l'arbitrage entre une attitude respectueuse de la diversité culturelle et le maintien de la cohésion sociale⁴² l'une des grandes missions de la classe politique. Le dialogue interculturel se voit attribuer dans ce contexte un rôle de premier plan. Il est défini comme suit :

Pour les besoins de ce Livre blanc, le dialogue interculturel désigne un processus d'échange de vues ouvert et respectueux entre des personnes et des groupes de différentes origines et traditions ethniques, culturelles, religieuses et linguistiques, dans un esprit de compréhension et de respect mutuels. La liberté et la capacité de s'exprimer, mais aussi la volonté et la faculté d'écouter ce que les autres ont à dire, en sont des éléments indispensables. Le dialogue interculturel contribue à l'intégration politique, sociale, culturelle et économique, ainsi qu'à la cohésion de sociétés culturellement diverses. Il favorise l'égalité, la dignité humaine et le sentiment d'objectifs communs. Le dialogue interculturel vise à mieux faire comprendre les diverses pratiques et visions du monde, à renforcer la coopération et la participation (ou la liberté de faire des choix), à permettre aux personnes de se développer et de se transformer, et à promouvoir la tolérance et le respect de l'autre. (Conseil de l'Europe 2008 : 17)

La quatrième partie du *Livre blanc* aborde et examine cinq approches d'action politique visant à promouvoir le dialogue interculturel. Elle mentionne d'une part la gouvernance démocratique de la diversité culturelle, qui passe notamment par une culture politique valorisant la diversité, la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et l'égalité des chances⁴³. Viennent ensuite la citoyenneté démocratique⁴⁴ et la participation, qui implique en particulier la participation active de tous les membres de la société (Conseil de l'Europe 2008 : 26 ss)⁴⁵. Le *Livre blanc* souligne ensuite la nécessité d'apprendre et d'enseigner les compétences interculturelles (Conseil de l'Europe 2008 : 30), en précisant une autre condition indispensable au dialogue interculturel, à savoir l'existence d'espaces réels et virtuels de dialogue interculturel (Conseil de l'Europe 2008 : 36 ss). Il s'agit aussi bien de développer les espaces existants que d'en créer de nouveaux⁴⁶.

Enfin, le *Livre blanc* évoque la nécessité d'étendre le dialogue interculturel aux relations internationales pour lui donner une dimension internationale (Conseil de l'Europe 2008 : 55 ss). Il souligne une fois encore à ce propos le rôle du Conseil de l'Europe, et la « valeur ajoutée » de son action.

Sa « valeur ajoutée », qu'elle met à la disposition d'autres institutions internationales, de ses États membres, de la société civile et de toutes les autres parties prenantes, est principalement associée à son expertise en matière de

violence et de la solidarité, ainsi que leur capacité à participer à la vie sociale, culturelle, économique et politique. Ce terme recouvre tous les aspects du développement social et toutes les politiques. L'intégration exige de protéger les faibles, mais également de jouir du droit d'être différent, de créer et d'innover. Des politiques d'intégration efficaces sont nécessaires afin que les immigrés puissent participer pleinement à la vie du pays d'accueil. Les immigrants doivent, comme tout un chacun, se conformer aux lois et respecter les valeurs fondamentales des sociétés européennes et leur patrimoine culturel. Les stratégies d'intégration doivent nécessairement couvrir tous les domaines de la société et inclure les aspects sociaux, politiques et culturels. Elles doivent respecter la dignité des immigrés, leur identité distincte, et en tenir compte dans l'élaboration des politiques. » (Conseil de l'Europe 2008 : 11)

⁴² La cohésion sociale, dans le *Livre blanc*, « désigne la capacité d'une société à garantir le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités au minimum et en évitant les polarisations. Une société cohésive est une communauté solidaire d'individus libres poursuivant ces objectifs communs par des moyens démocratiques. » (Conseil de l'Europe 2008 : 10)

⁴³ Si l'on veut concilier la règle de la majorité et les droits des minorités, explique le *Livre blanc*, « les agents du maintien de l'ordre, les responsables politiques, les enseignants et d'autres groupes professionnels, ainsi que les leaders de la société civile, doivent être formés de sorte à pouvoir remplir leurs fonctions dans des communautés présentant une diversité culturelle. » Et il faut sensibiliser les médias à la nécessité de la collaboration et du dialogue interculturels. (Conseil de l'Europe 2008 : 26 ss)

⁴⁴ Le *Livre blanc* définit la citoyenneté comme « un droit et même une responsabilité de participer, avec les autres, à la vie sociale et économique, ainsi qu'aux affaires publiques de la communauté ». (Conseil de l'Europe 2008 : 24)

⁴⁵ Le *Livre blanc* souligne dans ce contexte l'importance des langues minoritaires et la nécessité de les apprendre, tout en se référant au rôle de la formation scolaire et universitaire comme à celui de l'apprentissage extrascolaire. (Conseil de l'Europe 2008 : 31 ss)

⁴⁶ Le *Livre blanc* précise à ce sujet : « La réussite de la gouvernance interculturelle, à tous les niveaux, dépend largement de la multiplication de tels espaces : espaces physiques, tels que rues, marchés et magasins, maisons, jardins d'enfants, écoles et universités, centres socio-culturels, clubs de jeunesse, églises, synagogues et mosquées, salles de réunions dans les entreprises et lieux de travail, musées, bibliothèques et autres équipements de loisirs, ou espaces virtuels comme les médias. » (Conseil de l'Europe 2008 : 35)

normes et de mécanismes de suivi dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit. Le Conseil de l'Europe peut également apporter son expertise pour relever les défis posés par la diversité culturelle dans le domaine social, éducatif, sanitaire et culturel. (Conseil de l'Europe 2008 : 39)

Bilan intermédiaire

On constate aussi, à propos de son appropriation et de sa conceptualisation au sein des structures du Conseil de l'Europe, que le dialogue interculturel a pris pied depuis le milieu des années 90 dans de très nombreux domaines politiques, où il est depuis considéré comme un instrument politique polyvalent. Comme à l'UE, il suscite des attentes nombreuses et ambitieuses, qui se fondent certainement sur le fait qu'il est vu comme une réponse nouvelle et nécessaire aux nouveaux défis d'un monde en rapide mutation, en particulier sous l'effet de la progression de la diversité culturelle et des rencontres multiculturelles. La lecture des documents cités à titre d'exemple montre clairement que le Conseil de l'Europe replace constamment ses efforts de dialogue interculturel dans le contexte de sa mission et de ses compétences de base (promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de la prééminence du droit), et fait reposer son argumentation sur ces valeurs⁴⁷. Le dialogue interculturel reçoit donc pour fonction de propager les valeurs fondamentales qui le fondent lui-même.

Le fait que la formule ait au fil des ans pris pied à de nombreux niveaux politiques du Conseil de l'Europe peut tout à fait être interprété comme un signe d'adhésion des pays membres à l'idée du dialogue interculturel. En signant les documents correspondants, les ministres concernés ont montré que les membres étaient convaincus de la nécessité du dialogue interculturel, ce qu'ils en attendaient, et qu'ils étaient disposés à renforcer leur action dans ce domaine. Ce qui veut dire que le dialogue interculturel doit être compris comme un projet non pas simplement du Conseil de l'Europe, mais de tous ses membres - même s'il ne sera possible de juger de cet engagement politique qu'à l'aune des pratiques de chaque État.

3.2.3 Appropriation et institutionnalisation du concept à l'Unesco

Agence spécialisée des Nations Unies juridiquement indépendante, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture⁴⁸ (Unesco) a repris la notion du dialogue interculturel dans ses structures, et l'a développée dans plusieurs documents⁴⁹. Le dialogue interculturel y est constamment placé dans un contexte mondial, et non plus dans une perspective régionale, comme souvent à l'UE ou au Conseil de l'Europe, où il est surtout associé à une certaine volonté de construction d'une identité régionale.

⁴⁷ On trouve ainsi dans le document de travail publié en 2002 *Le dialogue au service de la communication interculturelle et inter-religieuse* que le dialogue présuppose tout d'abord que l'on reconnaisse que tous les êtres humains sont égaux en dignité et que les droits de l'homme doivent être respectés tels qu'ils sont définis dans la Déclaration universelle et, en ce qui concerne l'Europe au sens large, la Convention européenne. La paix s'accompagnant nécessairement des droits de l'homme, le dialogue authentique appelle impérativement lui aussi les droits de l'homme, dont la meilleure protection est le respect de la démocratie et de l'État de droit. La promotion de ces valeurs fondamentales en vertu de la responsabilité collective constitue la première mission du Conseil de l'Europe dans une Europe de bientôt 45 membres et 800 millions d'habitants. (Traduit de l'anglais) (http://www.coe.int/T/E/Com/Files/Events/2002-10-Intercultural-Dialogue/colloquy_experts_conclusions.asp [12.01.2010])

⁴⁸ L'Unesco a vocation à promouvoir l'éducation, la science et la culture, ainsi que la communication et l'information. Elle rassemble actuellement 193 pays.

⁴⁹ Voir notamment à ce sujet UNESCO 2001, 2003, 2004, etc.

Garantir la paix et la sécurité dans la diversité culturelle



L'Unesco défend elle aussi l'idée du dialogue interculturel, en se fondant sur la conception d'un processus global de compréhension mutuelle.

Le respect de la diversité des cultures, la tolérance, le dialogue et la coopération sont un des meilleurs gages de la paix et de la sécurité internationales. Le processus de mondialisation, considèrent-ils, bien que constituant un défi pour la diversité culturelle, crée les conditions d'un dialogue renouvelé entre les cultures et les civilisations. L'aspect fondamental de la déclaration est certainement le contenu presque exclusivement positif qu'attribue l'Unesco à la diversité culturelle, comme en témoigne son slogan : « la richesse culturelle du monde, c'est sa diversité en dialogue ». Dès l'article 1 de la Déclaration universelle, la diversité culturelle est considérée comme une nécessité « naturelle », dans le droit fil de cette conception :

Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. (Déclaration universelle sur la diversité culturelle)

La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies « Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations » (A/RES/56/6) érige aussi le dialogue interculturel en instrument au service de la paix et de la sécurité. Elle replace le « dialogue entre les civilisations » (« entre les cultures », dit la version allemande⁵³) dans le contexte des buts et des principes des Nations Unies⁵⁴, exprimant alors la détermination de l'Assemblée générale à faciliter et à encourager le dialogue entre les civilisations (entre les cultures), ainsi défini à l'article 1 :

Le dialogue entre les civilisations est un processus engagé entre les civilisations et en leur sein, fondé sur l'ouverture, et il correspond à un désir commun d'apprendre, de découvrir et d'étudier des hypothèses, de mettre en évidence des interprétations communes et des valeurs fondamentales et de faire se rencontrer des perspectives diverses. (Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations)

Les objectifs qui lui sont assignés sont les suivants :

⁵⁰ La conférence générale de l'Unesco est l'organe supérieur de décision et de surveillance de l'organisation. Elle se réunit tous les deux ans depuis 1954 en session ordinaire. Elle définit en particulier les buts et les grandes lignes d'action de l'Unesco, approuve les programmes du conseil exécutif et convoque des conférences internationales.

⁵¹ Dans une allocution d'introduction, Koïchiro Matsuura, ancien directeur général de l'Unesco, décrit ainsi les effets des attentats : 'C'était juste après les événements du 11 septembre 2001, et la Conférence générale de l'Unesco réunie pour sa 31^e session a été la première rencontre ministérielle qui les a suivis. Elle a donné aux États l'occasion de réaffirmer leur conviction que le dialogue interculturel est le meilleur garant de la paix, et de rejeter d'emblée la théorie du choc inévitable des cultures et des civilisations.'

⁵² 'La culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et [...] elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.' (Déclaration universelle sur la diversité culturelle)

⁵³ Les versions française et anglaise de la résolution parlent partout de dialogue entre les civilisations (*dialogue among civilizations*), mais la version allemande de dialogue entre les cultures (*Dialog zwischen den Kulturen*), ce qui ne l'empêche pas de distinguer culture et civilisation.

⁵⁴ Les buts des Nations Unies sont : de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, de maintenir la paix et la sécurité internationale, de réaliser la coopération internationale, de développer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

- Promouvoir l'ouverture, l'équité, l'égalité, la justice et la tolérance dans les rapports entre les êtres humains ;
- Renforcer la compréhension et le respect mutuels par l'interaction entre les civilisations ;
- s'enrichir mutuellement et faire progresser les connaissances et l'appréciation de la richesse et du capital de sagesse de toutes les civilisations ;
- chercher des terrains d'entente entre les civilisations afin de relever les défis qui menacent les valeurs communes, les droits de l'homme et les acquis de l'humanité dans divers domaines ;
- promouvoir et protéger les libertés et les droits fondamentaux et renforcer la notion de droits de l'homme ;
- promouvoir une meilleure compréhension des règles morales et des valeurs universelles ;
- promouvoir le respect du pluralisme et du patrimoine culturel.

(Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations)

La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée au mois d'octobre 2005 par la Conférence générale de l'Unesco affirme aussi que le dialogue interculturel est « indispensable à la paix et à la sécurité », et la diversité culturelle une caractéristique inhérente à l'humanité et un patrimoine commun ; tout État a le droit de prendre des mesures d'ordre réglementaire et financier pour protéger la diversité des expressions culturelles sur son territoire. Le document considère aussi l'existence de la diversité culturelle comme un très grand avantage, « un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations » (Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles), en soulignant son importance pour la pleine réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il souligne donc la nécessité de prendre des mesures pour la protéger, surtout lorsqu'elle est menacée :

Reconnaissant la nécessité de prendre des mesures pour protéger la diversité des expressions culturelles, y compris de leurs contenus, en particulier dans des situations où les expressions culturelles peuvent être menacées d'extinction ou de graves altérations, [...]. (Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles)

Bilan intermédiaire

Si l'on reprend la réflexion de l'Unesco sur le dialogue interculturel, on constate que ses documents et ses explications s'efforcent constamment de souligner les aspects positifs de la diversité culturelle du monde, au-delà de ses conséquences négatives possibles. Comme à l'UE et au Conseil de l'Europe, le dialogue interculturel s'y voit attribuer un statut central dans la sauvegarde de la diversité culturelle. Il doit en particulier favoriser la compréhension et la confiance mutuelles au niveau local, national, régional et international, l'intégration et l'émergence de points communs.

3.3 Comparaison des approches et examen critique de la notion de dialogue interculturel

La comparaison entre les *approches* conceptuelles de l'UE, du Conseil de l'Europe et de l'Unesco, révèle d'emblée des points communs fondamentaux. Tout d'abord, la notion de dialogue interculturel est abordée et diffusée dans un contexte d'événements et de défis politiques, sociaux et économiques issus de l'actualité (mondialisation, intégration, cohésion sociale, paix, etc.). La « découverte » du dialogue interculturel et son institutionnalisation dans des documents seraient donc une réaction de ces trois organisations à des transformations souvent profondes et rapides du monde (ou ainsi perçues), mais aussi un aveu d'échec des approches traditionnelles antérieures. En ce sens, le discours sur le dialogue interculturel reflète une situation réelle, comme l'entend Senghaas, et le dialogue interculturel lui-même devient une nouvelle réponse conceptuelle à l'état d'un monde globalisé, où les interactions et les dépendances sont de plus en plus interculturelles.

Le dialogue interculturel se voit attribuer surtout une *fonction* d'information et de médiation. Toutes les définitions montrent qu'il ne s'agit pas de convaincre qui que ce soit, mais simplement d'informer les autres de sa propre altruïté et de s'informer de celle des autres puis, sur cette base, de dégager des points communs – par exemple en mettant en lumière un patrimoine partagé ou des difficultés à surmonter ensemble. Le dialogue

interculturel étant constamment présenté comme se déroulant entre pairs, à valeurs et droits égaux, il peut être interprété comme une nouvelle approche des relations internationales, pour autant que règne la franchise.

Mais tout cela ne doit pas cacher le fait que les trois organisations examinées présupposent l'existence et l'immutabilité de valeurs et de principes universels indépendants des cultures. On rappelle toujours dans ce contexte l'universalité des droits de l'homme et des libertés fondamentales, auxquels le Conseil de l'Europe et l'UE ajoutent explicitement la démocratie et l'État de droit (ou prééminence du droit). Le dialogue interculturel ne saurait donc être vu comme l'acceptation de la relativisation culturelle des valeurs universelles, bien au contraire : il doit se fonder sur elles et contribuer à les diffuser.

On constate en outre que le dialogue interculturel (en particulier dans la réflexion sur sa conception et sa pratique) apparaît dans chaque organisation avec des *variations structurelles*. Son institutionnalisation, c'est-à-dire sa concrétisation dans des structures et des organismes à l'intérieur et l'extérieur de ces organisations, réunit les conditions requises à la fois pour imposer la notion et promouvoir son statut à l'intérieur et l'extérieur. Son succès soudain s'explique d'ailleurs sans doute en partie ainsi.

Eu égard aux connotations très positives de la notion de dialogue interculturel, à l'importance et à la brûlante actualité des défis politiques qui ont conduit à sa propagation, et à la noblesse des objectifs politiques auxquels il est associé, il pourrait paraître inconvenant de le mettre en question. Mais d'un point de vue scientifique, on ne saurait faire l'économie de quelques questions et observations critiques.

D'une part, la diversité thématique dans laquelle s'inscrit le débat sur le dialogue interculturel à des niveaux politiques très nombreux⁵⁵ et la multiplicité des objectifs que ses protagonistes lui fixent conduisent à s'interro-



Expressions architecturales de la diversité religieuse et culturelle de l'Europe.

Mahmud-Moschee, Zurich

© Centre de recherche sur les religions, Lucerne

ger sur le potentiel politique réel de la notion et de l'instrument. Que peut vraiment obtenir le dialogue interculturel ? Quelles possibilités a-t-on d'exploiter ce potentiel ? Quels risques court-on si l'on en attend trop ? Au fil du temps, les espoirs fondés sur lui se sont tellement amplifiés et multipliés qu'il est devenu, du moins aux dires de ses partisans, une sorte de baguette magique aux pouvoirs illimités : il permettrait de faire naître une identité européenne commune ; de préserver la diversité culturelle dans les sociétés, entre les pays et dans le monde entier ; de lutter contre l'extrémisme, de façonner l'intégration, de garantir la cohésion sociale ; et de faire de la Méditerranée un espace commun, alors qu'elle avait été très longtemps une frontière. Son pouvoir d'attraction résiderait peut-être dans la possibilité de l'étirer à souhait dans tous les sens. Il semblerait alors judicieux de revenir à son sujet à des attentes plus réalistes.

D'autre part, et comme on l'a déjà vu, la notion s'appuie sur l'existence fictive de cultures homogènes clairement délimitables (en tout cas les unes d'avec les autres), ce qui n'est pas soutenable à mesure que l'on se rapproche de la micro-perspective et que l'on envisage les répercussions de la mondialisation. Il n'existe pas plus de culture spécifique-

ment suisse, surtout avec l'hétérogénéité sociale croissante du pays, que de culture européenne ou de culture occidentale. Même si l'on se fonde sur le critère religieux (culture chrétienne, culture islamique, etc.), la délimitation des cultures semble buter sur la diversité et l'hétérogénéité effectives des groupes sociaux que tente de recouvrir la notion. À quelle culture appartient un musulman vivant et socialisé en Europe, à laquelle un Copte d'Égypte ? À part quelques professions de foi générale, qu'y a-t-il de commun entre un universitaire musulman

⁵⁵ Intégration européenne, édification d'un espace méditerranéen commun, préservation de la diversité culturelle existante, maintien ou instauration de la cohésion sociale, intégration, lutte contre le terrorisme, etc.

urbain vivant à Berne et un agriculteur musulman du Yémen ? Comme le montre bien Elberfeld, les cultures ne sont pas une juxtaposition d'entités hypostasiées, bien au contraire :

De nombreuses voix ont critiqué ces idées en montrant que les cultures ne sont pas des entités fermées, mais désignent plutôt des liens sociaux en constant changement, surtout à la faveur des rencontres avec des modèles culturels différents et étrangers. (Elberfeld 2008 : 40s.)

Il faut aussi s'interroger sur la représentation des cultures, et se demander si elles peuvent vraiment avoir des « représentants représentatifs ». Qui peut, et sur quels critères, se prévaloir de représenter une culture ? Et qui (ou que) représentera cette personne ? Des questions qui prennent une acuité particulière dès lors que l'on veut mettre en pratique le dialogue interculturel et sélectionner ses interlocuteurs.

Il faut enfin observer que le modèle du dialogue interculturel, et en particulier le centrage intense sur lui, ne sont pas toujours sans conséquences. Car en soulignant (excessivement) comme on le fait souvent le rôle de la culture, des écarts culturels, de la perception culturelle des choses et des potentiels culturels, on marginalise ou on nie même souvent des structures et des phénomènes plus opérants (disparités économiques, inégalité d'accès aux ressources de la société, écarts d'éducation, etc.). Soudain, tout devient culturel, tout se justifie culturellement. La notion de culture, si on exagère son importance, peut dissimuler plus de choses qu'elle n'en éclaire, un peu comme des œillères. Et l'on arrive ainsi à un parallélisme entre le dialogue interculturel et le modèle auquel il est censé s'opposer : le choc des civilisations, mais dans un monde polarisé selon des lignes culturelles, ou rien n'est plus politique, économique ou idéologique, mais tout est culturel.

4 De l'idée au projet : la pratique du dialogue interculturel et son évaluation

4.1 Projets de dialogues interculturels de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et de l'Unesco

Nous allons maintenant présenter divers projets réalisés par ces organisations sous l'étiquette du dialogue interculturel pour montrer comment l'UE, le Conseil de l'Europe et l'Unesco l'encouragent et le mettent en œuvre (parfois ensemble) dans les groupes qu'ils visent. Les projets retenus ne sont donnés qu'à titre d'exemple, parmi un grand nombre d'autres⁵⁶.

4.1.1 Année européenne du dialogue interculturel (2008)

Le projet

L'Année européenne du dialogue interculturel (2008)⁵⁷ a été décidée par la Commission européenne, qui lui a attribué une enveloppe de 10 millions d'euros. Il s'agit surtout d'une campagne visant à faire connaître le dialogue interculturel, à y convertir de très nombreux acteurs de multiples domaines, à sensibiliser les sociétés européennes à la question, et ainsi à implanter l'idée de l'échange interculturel dans la population, au-delà des institutions. Les diverses actions lancées par la Commission européenne insistent en particulier sur les aspects jugés positifs de la diversité culturelle de l'Europe.

Un grand nombre de projets⁵⁸ ont été réalisés dans ce but avec plus d'un millier d'organismes partenaires, selon les indications de la Commission européenne (Commission européenne, DGEC 2009 : 3) : festivals, concours, séminaires universitaires, concerts et conférences, voire manifestations sportives. Pour faire connaître au public l'année européenne du dialogue interculturel et attirer sur elle l'attention des médias, la Commission avait nommé des « ambassadeurs de l'Année européenne du dialogue interculturel »⁵⁹, lancé simultanément une grande campagne de presse et organisé une conférence inaugurale. Une réflexion sur l'idée a été menée au cours de l'année au fil de sept débats dits « de Bruxelles », auxquels ont pris part des journalistes, des personnalités politiques et des représentants de la société civile⁶⁰. De plus, la Commission européenne a organisé un concours photographique intitulé « Cultures dans ma rue », et un festival européen du dialogue interculturel assorti de concerts, d'ateliers, de projets cinématographiques et de débats. Sur près de trois cents projets soumis dans toute l'Europe à la demande de la Commission, cette dernière a retenu sept projets emblématiques, qu'elle a subventionnés à hauteur de 2,4 millions d'euros. Ces projets visaient notamment les adolescents et les jeunes adultes, qu'ils cherchaient à atteindre par exemple par des festivals, des rencontres dans les écoles et de la musique à télécharger sur Internet⁶¹. Une campagne a été menée à la radio avec le projet *Tatapume*, auquel se sont associées des stations de sept pays d'Europe⁶².

⁵⁶ On a cherché à reproduire un spectre aussi large que possible de projets (de sensibilisation, de pratiques politiques concrètes, de recherche scientifique).

⁵⁷ Pour une description détaillée des différents projets réalisés dans le cadre de l'Année européenne du dialogue interculturel, voir Commission européenne, DGEC 2009.

⁵⁸ La Commission européenne a parlé de plusieurs centaines d'initiatives (Commission européenne - DGEC 2009 : 3).

⁵⁹ Des personnalités du monde de la peinture, de la littérature, du cinéma et de la musique.

⁶⁰ Conversations d'intégration : l'impact des migrations sur le dialogue interculturel (05.03.2008) ; Négocier les différences : une responsabilité partagée entre les artistes et les institutions culturelles (02.04.2008) ; De nouveaux horizons : la citoyenneté active pour jeter des ponts entre les religions (04.05.2008) ; Culture « couscous » : le dialogue interculturel sur le lieu de travail se résume-t-il à cela ? (04.06.2008) ; Le multilinguisme – un pont pour le dialogue interculturel ou un obstacle ? (10.09.2008) ; L'éducation, prête pour le défi interculturel ? (01.10.2008) ; La parole contre l'intolérance : le rôle des médias (05.11.2008).

⁶¹ C'est par exemple ce qui s'est passé avec le projet *Diversidad*, qui a notamment rassemblé des musiciens hip-hop français, belges, norvégiens, allemands, portugais, espagnols et suédois pour produire un *single*. D'autres musiciens ont adapté le *single*, publié sur une plateforme communautaire Internet, et en ont à leur tour publié leurs propres versions sur l'Internet. Un festival a été organisé à Vienne dans le cadre du même projet ; de la musique hip-hop et des graffiti ont été utilisés pour promouvoir l'idée du dialogue interculturel par le canal de la culture urbaine des adolescents.

⁶² <http://tatapume.org/> (20.10.2009)

Bilan du projet

La Commission européenne a elle-même tiré un bilan très positif de l'Année européenne du dialogue interculturel :

Cette Année européenne a été une réussite en termes de sensibilisation aux avantages de la diversité culturelle qui caractérise l'Europe, et a permis de lancer la réflexion et le débat sur des thèmes tels que les minorités et la migration, le rôle des médias, l'éducation et la science, ainsi que la contribution des différentes religions et croyances au dialogue interculturel. (Commission européenne – Direction générale de l'éducation et de la culture 2009 : 1)

Aux yeux de la Commission, le succès ne se mesurait pas tant au nombre de projets réalisés qu'à leur impact sur le public, c'est-à-dire à l'effet de sensibilisation au thème de l'année au sein du public et par lui. Elle avait considéré comme indicateurs les plus de 11 000 articles publiés dans la presse écrite, et les plus de 710 000 visites enregistrées sur le site Internet de l'Année (Commission européenne – Direction générale de l'éducation et de la culture 2009 : 1). Une évaluation extérieure conclut aussi à un résultat tout à fait positif. Le rapport constate, à propos du thème de l'année, que ses objectifs⁶³ coïncident bien avec les problèmes dégagés et les buts politiques de l'UE (ECOTEC 2009a : 25). L'efficacité⁶⁴ de l'année et son financement pratique, ainsi que la répartition des ressources disponibles sont également jugés bons (47). En ce qui concerne son efficacité⁶⁵, le rapport note une fois encore des différences marquées entre les 27 pays associés, avec une légère tendance à privilégier les actions de sensibilisation à l'importance du dialogue interculturel (102). Outre l'identification et la diffusion des bonnes pratiques, le rapport juge que l'attention a été particulièrement bien focalisée sur tous les aspects du dialogue interculturel. Elle arrive par ailleurs à l'avis que l'action a su se concentrer sur la jeunesse et mobiliser des personnalités et organisations représentatives (même si l'art et la culture ont dominé).

L'étude relève toutefois que les groupes défavorisés n'ont été que peu associés à l'Année, dont l'effet parmi eux doit nécessairement avoir été faible (96). En bref, un groupe cible particulièrement important sur le plan politique semble ne pas avoir été touché par l'Année européenne du dialogue interculturel. Les effets rémanents sont jugés modestes. On peut donc faire l'hypothèse que l'année a surtout eu un impact sur la sensibilisation générale au dialogue interculturel, mais on peut douter de la pérennité de cet effet (104).

4.1.2 Cités interculturelles (depuis 2008)

Le projet

Le projet « Cités interculturelles » est une action conjointe du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne lancée en 2008, à valeur de programme de renforcement des capacités et de développement politique sur le terrain (*capacity-building and policy development field programme*, www.osce.org/documents/odihr/2009/10/40083_en.pdf [26.10.2009]). Il se fonde sur l'idée que les villes sont d'authentiques espaces de rencontres interculturelles effectives : des centres multiculturels fonctionnant comme des laboratoires de la cohabitation interculturelle (Commission européenne, Direction générale de l'éducation et de la culture 2009 : 44). Le projet⁶⁶ a donc pour but d'encourager et de soutenir chez les cités participantes⁶⁷ les efforts de diversité culturelle et d'intégration interculturelle. Il s'agit d'identifier les bonnes pratiques pour réunir de l'expérience à échanger, notamment par des conférences, et à transférer ailleurs sous forme d'information et de guides d'action. Si l'année

⁶³ Les auteurs de l'étude récapitulent ainsi les objectifs de l'année : montrer la nature, le fonctionnement et les buts du dialogue interculturel ; lancer un processus soutenu d'activités liées au dialogue interculturel ; promouvoir un dialogue plus profond et mieux structuré avec la société civile ; contribuer à fournir aux citoyens des compétences interculturelles ; influencer les idées et les attitudes d'un grand nombre de gens ; avoir un impact sur les décideurs politiques. (ECOTEC 2009 : 2)

⁶⁴ L'efficacité de l'année a particulièrement été examinée sur les aspects économiques du projet selon les axes suivants : avec quelle rentabilité économique les intrants de l'année ont-ils été convertis en extrants ? La préparation et la gestion de la réalisation de l'année ont-elles été efficaces ? Dans quelle mesure le budget du programme et les ressources humaines consacrées à sa préparation et à sa réalisation étaient-ils proportionnés avec les produits et les résultats ? (ECOTEC 2009a : 32)

⁶⁵ Sur la question des indicateurs employés pour évaluer l'efficacité de l'année, voir ECOTEC 2009a : 50s.

⁶⁶ Sur le modèle des cités interculturelles, voir notamment : Commission européenne/Conseil de l'Europe 2008 ; Conseil de l'Europe 2008a (http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Cities/concept_fr.pdf) ; Conseil de l'Europe 2008b (http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Cities/paperviarregio_fr.pdf).

⁶⁷ Onze villes sur 45 ont été retenues pour participer à la première phase du projet (janvier 2008 à décembre 2010) : Berlin-Neukölln (Allemagne), Izhevsk (Russie), Lyon (France), Lublin (Pologne), Melitopol (Ukraine), Neuchâtel (Suisse), Oslo (Norvège), Patras (Grèce), Reggio Emilia (Italie), Subotica (Serbie) et Tilburg (Pays-Bas).

européenne du dialogue interculturel avait surtout communiqué et sensibilisé sur le sujet, le projet aborde les pratiques politiques concrètes à mettre en œuvre dans les sociétés multiculturelles, et s'adresse en même temps à tous les acteurs appelés à façonner concrètement les espaces de rencontres interculturelles.

Bilan intermédiaire du projet

Le bilan intermédiaire que dresse le rapport d'évaluation extérieure soumis au mois d'octobre 2009 à la demande du Conseil de l'Europe⁶⁸ (Khovanova-Rubicondo 2009) est très élogieux sur le déroulement du projet jusque-là :

Le programme des Cités interculturelles est bien géré, sa phase pilote a bien réussi et a atteint ses objectifs généraux : stimuler un débat et une reformulation des politiques fondés sur l'inclusion dans les villes pilote, sur la base de l'approche interculturelle de la migration, de l'intégration et de la cohésion sociale ; guider et encourager les villes pilotes dans la conception de stratégies interculturelles complètes ; et concevoir des modèles de stratégies interculturelles et des méthodes d'évaluation de la mise en œuvre des politiques interculturelles à l'usage d'autres villes d'Europe (et peut-être au-delà), en accroissant ainsi la visibilité et l'impact durable de l'Année européenne du dialogue interculturel (2008) et des principes, standards et programmes du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne en la matière. (Khovanova-Rubicondo 2009 : 3)

Parmi les produits du projet, le rapport mentionne particulièrement les *Dix étapes vers une politique municipale interculturelle*⁶⁹ préparées dans le cadre de la coopération entre les villes, et l'*Index des cités interculturelles* (Khovanova-Rubicondo 2009 : 3). Il souligne aussi qu'il s'agit bien d'un projet modèle : il fait ressortir la nécessité croissante de repenser l'interculturalité (en la voyant comme un avantage plutôt qu'un problème) et de continuer à développer une politique de l'interculturalité à l'échelle européenne. D'autre part, le programme a débouché sur des révisions de stratégies politiques, des modifications structurelles et l'ajustement de principes politiques dans les villes associées (Khovanova-Rubicondo 2009 : 3).

⁶⁸ http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Cities/EvaluationInterculturalCities_en.pdf (27.10.2009).

⁶⁹ http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Cities/grid_fr.pdf (27.10.2009).

4.1.3 Dialogue interculturel et prévention des conflits (2002-2006)

Le projet

Le projet « dialogue interculturel et prévention des conflits » du Conseil de l'Europe doit être compris comme une initiative répondant à divers conflits d'origine culturelle ou au moins perçus comme tels. Le but était d'une part d'analyser les sources et les mécanismes à l'origine des conflits entre communautés culturelles et religieuses, de définir des actions culturelles à vocation préventive, et de mettre en œuvre des actions de réconciliation à mener dans la phase post-conflit. Le projet faisait donc une large place à la recherche sur les conflits, à l'analyse des bonnes pratiques et (dans une moindre mesure) à l'encouragement d'actions culturelles de terrain.



Dans le but d'analyser les conflits interculturels et interreligieux, le Conseil de l'Europe a mené de 2004 à 2006 le projet « Villes partagées », dans le cadre duquel des villes telles que Belfast et Nicosie ont échangé leurs expériences en matière de rapprochement entre communautés.

Parmi les initiatives emblématiques du projet général figurait le projet « Villes partagées » réalisé entre 2002 et 2004. Il s'agissait de dégager des bonnes pratiques de l'expérience de villes que se « partagent » plusieurs communautés (culturelles). Les villes retenues ont été Belfast (Irlande du Nord), Nicosie (Chypre), Narva (Estonie), Oujgorod (Ukraine) et Mitrovitsa (Kosovo) ; les effets des activités culturelles sur l'instauration

ou la reprise du dialogue entre les communautés y ont été étudiés, des recommandations ont été préparées à l'intention des responsables politiques et des acteurs de la société civile, et un recueil de bonnes pratiques exemplaires a été publié. Le projet « enclaves ou berceaux de paix » a été une autre action très importante au sein du projet « dialogue interculturel et prévention des conflits » ; il visait à rechercher les causes de l'existence d'enclaves de paix, et à tirer de ces travaux des recommandations de pratiques politiques de prévention et de règlement des conflits⁷⁰. L'étude comparative a porté sur des zones de l'ancienne Yougoslavie où, en dépit d'un climat général de conflit et de violence, régnait une certaine paix et une stabilité relative entre les divers groupes « ethniques » et « nationaux », et sur des zones très affectées dans les années 90 par des conflits et des violences « ethniques »⁷¹.

4.1.4 Chaires Unesco sur le dialogue interreligieux et interculturel pour la compréhension mutuelle

Le projet

Le programme de chaires UNITWIN/Unesco, un réseau de quelque 650 chaires Unesco, est en place depuis 1992. Ces chaires, qui portent le label de l'Unesco mais ne sont pas financées par elle, ont une vocation d'enseignement et de recherche sur les sujets qui intéressent l'Organisation ; elles doivent aussi tisser des liens entre les universités du tiers-monde et les insérer dans la communauté scientifique internationale. Ces dernières années, de nombreuses chaires ont été créées sur les questions de dialogue interreligieux et interculturel, pour promouvoir encore le dialogue interculturel et la recherche scientifique à son sujet. Le site Internet de l'Unesco⁷² mentionne actuellement 30 chaires et réseaux dans 18 pays.

L'examen de la liste des chaires Unesco consacrées au dialogue interreligieux et interculturel révèle une augmentation en 1999, mais aussi leur large distribution géographique. Si l'enseignement et la recherche ainsi

⁷⁰ Cf. notamment Wilson 2003 et 2004.

⁷¹ Les enclaves de paix retenues ont été Pula (Croatie), Tuzla (Bosnie-et-Herzégovine) et Kosovska Kamenica (Kosovo) ; les exemples de régions affectées par des conflits et des violences ethniques ont été Osijek (Croatie), Sarajevo (Bosnie-et-Herzégovine) et Kosovska Mitrovica (Kosovo).

⁷² <http://www.unesco.org/fr/unitwin/access-by-domain/culture/intercultural-interreligious-dialogue/>

fournis sont authentiquement alignés sur les objectifs que leur assigne l'Unesco, on peut les considérer comme un instrument durable de réflexion scientifique sur le dialogue interculturel et de diffusion de ce modèle. Les activités de recherche et les listes de publications figurant sur le site Internet permettent de faire au moins l'hypothèse que tel est bien le cas⁷³.

4.2 Bon ou mauvais dialogue ? Propositions de critères d'évaluation des projets de dialogue interculturel

Comment apprécier les projets de dialogue interculturel ? Et tout d'abord, que sont-ils ? Comment faire la distinction entre les projets à encourager et ceux qui méritent moins d'être soutenus, surtout en des temps de compression des budgets publics ? Sur quels critères distinguer les bonnes pratiques de dialogue interculturel des mauvaises ? À en croire l'étude ERICarts déjà évoquée, la question de l'évaluation des projets de dialogue interculturel n'est toujours pas réglée actuellement (ERICarts 2008c : 12). Nous allons donc décrire brièvement et analyser les critères sur lesquels pourrait se fonder l'évaluation des projets de dialogue interculturel.

Pour cela, il faut indubitablement commencer par définir clairement le dialogue interculturel. Car pour procéder à une évaluation objective, il faut savoir aussi clairement que possible ce que l'on entend par dialogue interculturel, ce que sont ses objectifs, et surtout quels groupes spécifiques il doit toucher. Aux yeux de l'auteur de la présente étude, le *Livre blanc sur le dialogue interculturel* est un document fondateur dans ce contexte, car il est connu et reconnu dans le monde, et la définition sur laquelle il s'appuie fixe les critères essentiels auxquels doit répondre le dialogue interculturel. Selon le *Livre blanc* (Conseil de l'Europe 2008 : 17), le dialogue interculturel doit :

- être un processus ;
- donner lieu à un échange ouvert et respectueux d'opinions ;
- accueillir des individus et des groupes d'origines et de traditions ethniques, culturelles, religieuses et linguistiques différentes ;
- ménager à chacun la possibilité de s'exprimer et faire une place à la volonté et à la faculté d'écouter ce que les autres ont à dire ;
- poursuivre certains buts, notamment :
 - contribuer à l'intégration politique, sociale, culturelle et économique ;
 - contribuer à la cohésion de sociétés culturellement diverses ;
 - favoriser l'égalité et la dignité humaine ;
 - favoriser la définition et la réalisation d'objectifs communs ;
 - favoriser la compréhension mutuelle, la tolérance et le respect ;
 - renforcer la coopération et la participation.

(cf. Conseil de l'Europe 2008 : 20)

On peut tirer de ces critères de définition des critères d'évaluation objective du dialogue interculturel, que nous examinerons en les regroupant en trois catégories : *pertinence, efficacité et pérennité des effets* du projet de dialogue interculturel.

La *pertinence* interculturelle du projet à évaluer possède indéniablement une très grande importance. Dans ce contexte, on pourrait se poser les questions suivantes (liste non exhaustive) :

- S'efforce-t-on d'obtenir un échange franc et respectueux de chacun ?
- Le projet vise-t-il à améliorer l'intégration politique, sociale, culturelle ou économique ?

⁷³ Pour analyser précisément l'action des chaires Unesco, il faudrait examiner dans le détail les activités de chacune, ce qui n'a pas été possible dans le cadre de la présente étude.

- Le projet contribue-t-il à la cohésion sociale d'une société multiculturelle ?
- Le projet favorise-t-il la compréhension, la tolérance et le respect, au moins entre les groupes qui y sont associés ?
- Le projet définit-il et cherche-t-il à réaliser des objectifs communs (si possible concrets) ?
- Les buts du projet correspondent-ils aux besoins des grands acteurs et groupes d'intérêts sur le terrain du dialogue interculturel ?

L'efficacité du projet représente aussi un critère décisif. Il s'agit notamment de se demander dans quelle mesure les activités sont en prise sur les objectifs du projet, mais aussi de s'interroger (dans le droit fil de la théorie des comportements de Giddens) sur ses conséquences voulues et non voulues. Sur cet aspect de l'efficacité, il faut en particulier examiner si les groupes cibles ont bien été touchés. Il s'agit des divers individus et groupes ethniques, culturels, religieux ou linguistiques visés par le projet ou qui ont directement participé à sa réalisation. En ce qui concerne l'importance du groupe des enfants et des adolescents, dans l'optique de la portée future du projet, il faudrait examiner s'ils ont été directement atteints par le projet. Pour ce qui est du cloisonnement entre groupes sociaux⁷⁴ que le dialogue interculturel est censé aborder, il faudrait veiller particulièrement à la pertinence authentique des groupes cibles au sein de chaque communauté culturelle : groupes se cloisonnant dans des mondes parallèles ; groupes entretenant des stéréotypes et des préjugés particulièrement forts ; groupes dont les valeurs et les idées s'opposent peut-être diamétralement ; etc. Les pratiques actuelles du dialogue ne semblent pas impliquer suffisamment ces groupes, bien que ce soit parmi eux que le dialogue interculturel paraisse le plus nécessaire. Aux yeux de l'auteur, il faudrait en outre que les projets de dialogue interculturel touchent une large partie de la société pour que le dialogue ne risque pas de se confiner à une élite.

Il faut enfin examiner le caractère *pérenne* des effets du projet de dialogue interculturel. On examinera par exemple, pour chaque cas concret, dans quelle mesure le projet met ou a mis en place d'authentiques structures fonctionnelles qui continueront de favoriser les échanges francs et respectueux par-delà les frontières culturelles, ou qui débouchent même sur des changements durables de perception et de rapports parmi les groupes visés⁷⁵.

4.3 Comparaison entre les projets présentés et analyse critique des pratiques correspondantes de dialogue

La comparaison entre les projets présentés révèle qu'ils interviennent à des niveaux différents et poursuivent des buts tout aussi différents et complémentaires : avec son Année européenne du dialogue interculturel, l'UE a lancé une grande campagne pour faire connaître le dialogue interculturel au grand public et sensibiliser la population européenne à ses bénéfices. En revanche, le projet de Cités interculturelles encourage le dialogue interculturel dans sa pratique politique concrète (ici au sein d'une commune), collecte l'expérience de ces villes dans le traitement de constellations sociales multiculturelles, fait ressortir les problèmes qui y sont souvent associés, et diffuse pour en faire profiter d'autres les leçons de cette expérience et les formules heureuses. Le projet « dialogue interculturel et prévention des conflits » met l'accent sur la recherche scientifique dans l'espoir d'arriver, à partir de ces analyses de cas, à des stratégies politiques de règlement pacifique des conflits. Quant à l'Unesco, elle adopte une perspective surtout scientifique dans ses chaires, conformément à son profil.

Bien que les organisations concernées et les évaluations extérieures concluent à des succès, l'auteur de la présente étude juge opportun d'exprimer quelques réserves sur ces projets et leurs résultats. Même si ce travail n'a abordé qu'un petit nombre de projets de dialogue parmi un foisonnement d'actions, on peut y reconnaître des constantes structurelles communes à d'autres.

On peut tout d'abord se demander si (ou dans quelle mesure) les projets de dialogue interculturel atteignent authentiquement les groupes qu'il faudrait toucher. Souvent, il semblerait que le dialogue interculturel se

⁷⁴ Clivages de la société en fonction de l'appartenance culturelle, de l'émergence de mondes parallèles, des problèmes d'intégration, etc.

⁷⁵ S'il est relativement aisé d'évaluer les structures durables mises en place par le projet, il pourrait être relativement difficile de dégager les changements comportementaux durables qu'il induit.

confine à la bourgeoisie cultivée, où il circule sous forme de conférences, d'expositions, de spectacles de théâtre, et de projets de musique classique ; il ne semble souvent pas arriver jusqu'à la base. C'est pourquoi il serait important par exemple de lancer davantage de projets visant la jeunesse, comme l'action *Diversidad* évoquée à propos de l'année européenne du dialogue interculturel, même si l'on ne sait pas exactement qui elle a véritablement touché, et quels contenus ces jeunes en ont véritablement retiré. On peut aussi douter de la largeur de l'impact des projets, aussi en ce qui concerne l'Année européenne du dialogue interculturel, qui visait principalement à sensibiliser la population européenne. On ne trouve guère actuellement d'études scientifiques consacrées à l'Année européenne et à ses effets, et elle apparaît plus dans les médias sous forme d'annonces de rencontres ou de spectacles ayant trait à son thème que dans une véritable réflexion sur son contenu et ses objectifs. Nulle voix extérieure ne semble s'être fait entendre à son sujet. Malgré les 11 000 articles publiés dans la presse écrite qu'évoque la Commission européenne, on a l'impression que l'Année européenne du dialogue interculturel a bien eu lieu avec toutes ses rencontres, mais qu'elle n'a guère été perçue dans le grand public – ni en elle-même, ni par le message qu'elle était censée véhiculer. Si le but était de sensibiliser une part importante de la population européenne au dialogue interculturel, il ne semble pas avoir été atteint, ou du moins ne l'avoir été qu'insuffisamment.

5 Conclusion

5.1 Synthèse

Genèse de la notion de dialogue interculturel

À l'UE, au Conseil de l'Europe et à l'Unesco (comme dans les États qui en font partie), le dialogue interculturel est nettement apparu en réaction à divers événements, missions politiques et défis globaux et régionaux sur le plan de l'État, de la société, de l'économie et de la sécurité. Pour les organisations examinées, il s'agissait notamment (dans une mesure variable) :

- des mouvements migratoires en direction de l'Europe, mais en particulier aussi de la migration croissante induite au sein de l'Europe par l'élargissement de l'UE ;
- de la pluralité des cultures introduites dans les sociétés européennes par la présence de migrants de deuxième et de troisième génération, et de la question essentielle dans ce contexte de la cohésion sociale et de l'intégration ;
- de la mondialisation économique et notamment de l'émergence dans ce contexte de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange ;
- de l'avènement de l'UE comme organisation supranationale, et du problème de la constitution d'une identité européenne et de l'intégration européenne ;
- de l'élargissement de l'UE à l'Est ;
- des guerres qui avaient ensanglanté l'ancienne Yougoslavie et des défis à relever dans la perspective du règlement de ces conflits et de la réconciliation ;
- du terrorisme régional d'inspiration islamiste se hissant à la dimension mondiale, et des problèmes de sécurité qui ont ainsi affecté l'Europe.

Les exemples de l'UE et du Conseil de l'Europe ont par ailleurs montré que le processus d'appropriation du modèle du dialogue interculturel a démarré au milieu des années 90 pour prendre un certain élan au fil des ans. En apparaissant dans de grands documents et des programmes fondamentaux et de travail, le dialogue interculturel s'est institutionnalisé formellement, et a attiré des flux financiers ; des groupes de travail, des secteurs et des postes lui ont été consacrés, et il a donc acquis des structures spécifiques et s'est en même temps « personnalisé »⁷⁶. Il en va de même pour sa mise en œuvre dans des projets concrets : des structures sont constamment apparues, et le concept a été associé à des personnes et à des institutions. Sa montée en puissance dans les organisations examinées et son rôle croissant peuvent donc être interprétés comme une réaction à de multiples défis politiques, mais aussi comme la conséquence de la dynamique inhérente aux grandes institutions souvent très bureaucratisées.

Contenu, limites et risques du dialogue interculturel

Le dialogue interculturel est perçu comme un instrument politique tout à fait utile, même s'il règne une certaine confusion quant à la désignation des formes de dialogue prônées par telle ou telle organisation. La terminologie est non seulement variable (dialogue des cultures, des civilisations, etc.), mais aussi incertaine. Il n'existe pas de définition communément admise de ce que serait la culture, ni de ce qui peut distinguer les cultures (pour autant même qu'elles se distinguent). Mais l'accord semble général sur l'idée première du dialogue interculturel : il doit permettre à des individus ou à des groupes appartenant à des cultures (apparemment) opposées d'informer les autres de leur propre altérité et de s'informer de celle des autres sur un pied d'égalité, pour arriver, sinon à l'accord ou à l'unité, du moins à la tolérance et au respect mutuel, c'est-à-dire à la « dédramatisation de ce qui sépare » (Nassehi 2006 : 1).

⁷⁶ On pourrait par exemple penser ici à Gabriella Battaini-Draconi, directrice générale pour l'éducation, la culture et le patrimoine, la jeunesse et le sport, et coordonnatrice du dialogue interculturel au Conseil de l'Europe, qui accorde une grande importance au dialogue interculturel en raison même de ses fonctions, ou à Jan Figél, commissaire européen à l'éducation, à la formation, à la culture et à la jeunesse, qui a beaucoup fait valoir la cause du dialogue interculturel au sein de l'Union européenne.

Ce qui est assurément nouveau, c'est que c'est la différence et l'appartenance culturelles qui apparaissent surtout comme l'écart à combler ou la cause possible de conflits, et non plus par exemple des fossés économiques, de pouvoir ou idéologiques jugés profonds. Si tout s'expliquait naguère en termes de pouvoir, d'économie ou d'idéologie, tout est maintenant culturel. Le dialogue interculturel a donc été précédé ou s'est accompagné de la redécouverte de l'incidence politique de la culture, et avec elle de la religion comme composante potentiellement centrale de la culture – ce qui ne laisse pas de surprendre, eu égard à la laïcisation manifeste de la politique. Mais il est très regrettable, comme on l'a amplement montré, que cette redécouverte conduise souvent à surestimer l'importance de la différence culturelle, quand des disparités sociales, peut-être plus opérantes, sont discernables.

Les modèles présentés par les organisations examinées admettent souvent l'existence de valeurs et de normes immuables et universelles découlant du droit naturel. Cette conception doit être examinée d'un œil critique, même dans le contexte du dialogue interculturel. Pohl, par exemple, indique dans son développement sur les droits de l'homme et le dialogue interculturel avec la Chine qu'il serait utile dans ce cas d'abandonner toute hypothèse universaliste pour mener sur sa propre position une réflexion historique critique (Pohl 2002 : 10). Senghaas appelle aussi à bon droit l'Europe à procéder à cette réflexion critique sur elle-même :

Les Européens (et les Occidentaux) devraient s'associer à un dialogue interculturel en pleine conscience de leur propre itinéraire antérieur réel. [...] Entrer ainsi dans le dialogue, la chose est prouvée, peut faire des merveilles : on est protégé d'une vision (le plus souvent inconsciemment) essentialiste d'une phase tardive de la culture européenne ou occidentale (qui conduit à assimiler la culture européenne à des valeurs et à des principes *modernes* d'organisation de l'État) ; et cette approche fait échec à toute tentative de vision essentialiste d'autres cultures en phase de bouleversement comparable, c'est-à-dire à la perception sphérique quasi monadique décrite par Herderscher, qui, par la vision essentialiste de soi et la vision essentialisante de l'autre, pousse tout débat culturel dans l'impasse – surtout lorsqu'il est placé sous le signe de la polarisation, comme c'est souvent le cas. (Senghaas 2004 : 17s.)

Mise en œuvre du dialogue interculturel

L'examen de notre rapide description de la mise en œuvre du dialogue interculturel dans des projets concrets montre que les organisations concernées sont toujours dans une sorte de phase expérimentale avancée, dans laquelle des groupes d'experts, des analyses scientifiques ponctuelles et la collecte de bonnes pratiques servent encore à tous les niveaux à trouver des modes porteurs de réalisation du dialogue.

La présente étude a mis en lumière les nombreux risques et problèmes que suscitent les projets de dialogue interculturel, ainsi que leurs conséquences souvent non voulues. On peut par exemple mentionner le risque de construction artificielle d'entités culturelles prétendument homogènes, ou encore l'importance excessive accordée à la culture et à son rôle politique. La représentativité des représentants, et la possibilité d'atteindre les groupes voulus avec la largeur voulue sont des problèmes pratiques récurrents. Il est possible que l'insertion insuffisante de nombreux projets de dialogue interculturel dans la société civile résulte en grande partie d'une stratégie de parachutage ; il serait donc indispensable dans ce cas de réaliser les nouveaux projets en veillant à mieux les insérer dans les structures et les projets existants de la société civile.

5.2 Perspectives

Le dialogue interculturel a indéniablement acquis maintenant droit de cité dans la réflexion et les stratégies d'action de la classe politique et de la société civile. Il devrait d'ailleurs demeurer à l'avenir un modèle politique essentiel, comme le souligne Paul Widmer, le représentant permanent de la Suisse au Conseil de l'Europe à Strasbourg :

Le dialogue interculturel conservera dans le futur son rôle, qui va même de toute évidence s'accroître encore avec la mondialisation. Mais il restera difficile. Lorsque les convictions les plus intimes sont en jeu, il n'est en effet guère aisé d'arriver à un compromis. (Widmer 2008)

Malgré les quelques critiques émises plus haut, l'auteur du présent rapport estime qu'il n'existe actuellement pas d'autre modèle politique aussi prometteur ni mieux apte à relever les défis des sociétés et de la situation

politique actuelle que le dialogue interculturel. Mais il faudrait adopter une vision plus réaliste du déroulement attendu des processus de dialogue ainsi que de leur potentiel réel, ce qui est particulièrement important. Thierse explique à ce sujet :

Le dialogue des cultures est un dialogue entre des demandes mutuellement inacceptables ; il exige de ses interlocuteurs franchise et souplesse. Ce n'est ni une panacée, ni un placebo, mais une potion amère pour toutes les parties concernées. (Thierse 2002 : 2)

Que faire alors pour promouvoir le dialogue interculturel, si l'on admet qu'il conservera sa pertinence et son actualité politique à la fois comme modèle et instrument ? Où constate-t-on toujours des déficits, où la science devrait-elle donc intervenir ? Nous allons proposer ci-dessous quelques réponses succinctes.

1. Approfondir la conception du dialogue interculturel

Le *Livre blanc* du Conseil de l'Europe est actuellement la principale référence internationale en matière de dialogue interculturel, nous l'avons dit. Il est hors de question de nier son apport à la conception du dialogue interculturel, mais il faut bien constater qu'il s'agit d'un projet issu d'un compromis politique négocié entre 47 pays aux opinions très divergentes, ce qui lui a fait perdre de sa clarté et de sa précision en cours de route. Il serait donc extrêmement souhaitable d'approfondir la réflexion scientifique sur le dialogue interculturel à l'abri des contraintes et surtout des compromis politiques. Il serait par ailleurs bon que l'on s'efforce dans cette réflexion d'abandonner l'optique européiste, avec toutes ses traditions, son passé et ses postulats, pour adopter une perspective authentiquement interculturelle.

2. Encourager la collecte des bonnes pratiques

Comme on l'a vu à propos des projets de l'UE, du Conseil de l'Europe et de l'Unesco, l'accent est actuellement mis sur la détermination et la délimitation des bonnes pratiques de dialogue interculturel, c'est-à-dire la recherche de pratiques éprouvées, de méthodes appropriées et prometteuses de mise en œuvre du modèle dans des projets concrets. On manque d'études critiques comparatives indépendantes des projets eux-mêmes⁷⁷ et des critères à utiliser ou déjà utilisés pour apprécier les pratiques. Il faudrait donc y faire procéder à l'échelon local, national, régional et supranational.

3. Analyser le potentiel de la société civile

Considérant l'importance particulière du dialogue interculturel à la base, dans la population « normale », il faudrait décrire et évaluer le potentiel des formes très diverses de dialogue interculturel pratiquées en maint endroit par la société civile, pour dégager à ce niveau social politiquement très important de bons exemples reproductibles, et les rendre utilisables par d'autres acteurs du dialogue interculturel. Car il semblerait que le couplage des organisations et actions internationales dont nous avons parlé soit encore insuffisant avec les organisations de la société civile opérant parfois depuis plusieurs années dans ce domaine.

4. Dresser un état des lieux de l'hétérogénéité culturelle existante et de son impact sur les structures d'organisation spécifiquement culturelles

Diffuser le dialogue interculturel et le mettre en œuvre dans la société présupposent au niveau des pratiques politiques que l'on connaisse la diversité culturelle existante, l'hétérogénéité des communautés culturelles ainsi définies, et les éventuels acteurs spécifiquement culturels capables de jouer un rôle politique à de très nombreux échelons de la société. Or l'insuffisance des connaissances et de la sensibilisation semble souvent considérable dans ce domaine. C'est pourquoi l'auteur de la présente étude trouverait opportun que l'on soutienne la recherche et des campagnes de sensibilisation⁷⁸. Il faudrait mieux déterminer en outre comment sont organisées les communautés culturelles, qui les représente (ou prétend le faire), comment on peut être légitimé à représenter la sienne, combien de personnes considérées comme appartenant à une communauté culturelle font effectivement partie de ses structures et se sentent représentées par elles. Il serait en particulier bon de procéder dans ce contexte à des études de cas au niveau local. L'évaluation des projets de dialogue interculturel permettrait en outre de se rendre compte de la mesure dans laquelle les divers acteurs se prêtent bien au dialogue.

⁷⁷ Par exemple, on ne sait actuellement que peu de choses du rôle effectif des chaires de l'Unesco.

⁷⁸ On peut citer comme exemples récents les travaux de Baumann/Luchesi/Wilke (2003) ou de Gianni (2005).

5. Analyser comment des organisations structurellement liées à des cultures contribuent à leur intégration et à la cohésion sociale

Les organisations spécifiquement liées à des cultures exogènes sont le plus souvent perçues comme les manifestations structurelles de sociétés parallèles. On leur reproche constamment de freiner l'intégration des migrants et de miner la cohésion sociale. Cette vision étroite des choses a pour effet que l'on ne connaît pas très bien actuellement la contribution qu'elles apportent à l'intégration de leurs membres et à la préservation de la cohésion sociale, et que l'on ne sait pas non plus si elles pourraient aider par leurs structures à surmonter les démarcations et les barrières culturelles. On pourrait penser concrètement par exemple aux associations d'aide à l'acquisition de la langue majoritaire et de soutien aux écoliers, au rôle des organisations pouvant assurer la médiation entre la communauté majoritaire et la minorité, etc. Dans ce contexte, il faudrait encourager davantage de projets scientifiques portant sur les réseaux et les offres de ces organisations, afin de dégager leur pouvoir d'intégration.

6. Différencier les dialogues interculturels existants

L'Europe semble actuellement se concentrer très nettement sur le dialogue avec l'Islam. Ce qui s'explique certainement par le développement du terrorisme d'inspiration islamiste, devenu un problème de sécurité mondial, comme cela ressort en particulier de la forte proportion de musulmans parmi les migrants d'Europe. Quoi qu'il en soit, l'encouragement des projets de dialogue interculturel doit mieux veiller à intégrer l'ensemble du spectre culturel dans les processus de dialogue, et ne plus se limiter presque exclusivement au dialogue entre l'Europe et l'Islam. On observe dans ce contexte une forte tendance à considérer la religion comme le caractère distinctif culturel déterminant dans les projets de dialogue interculturel. Aussi souhaitable que soit le dialogue interreligieux, l'appartenance à une communauté religieuse ne saurait être le seul critère de différenciation entre les communautés sociales, évinçant la communauté de langue, d'histoire, de traditions politiques, d'appartenance ethnique ou de nationalité. L'encouragement des projets devrait mieux tenir compte de cet aspect des choses.

7. Recenser les répercussions structurelles du dialogue interculturel

Comme on l'a vu au cours de l'étude, l'appropriation et la mise en œuvre du dialogue interculturel au sein et à l'extérieur des organisations examinées ont suscité de nouvelles institutions et structures. Le dialogue interculturel ayant été repris dans de nombreux projets et ayant fait l'objet de nombreux financements, on peut penser qu'il a engendré et continuera d'engendrer (intentionnellement ou non) au sein des communautés culturelles des transformations structurelles qu'il serait utile d'étudier, avec les composantes qu'il y a renforcées et celles qu'il y a affaiblies, et les groupes qu'il y a marginalisés.

8. Encourager le dialogue interculturel à l'échelle européenne et se concentrer sur les compétences de base et les questions propres à chaque institution

Les problèmes de société dans le contexte desquels le dialogue interculturel a été envisagé et prôné au sein de l'Europe et à l'extérieur conduisent à penser qu'il doit sans conteste continuer d'être encouragé à l'échelle européenne. Mais les recoupements géographiques régionaux entre l'UE et le Conseil de l'Europe doivent amener à se demander dans quelle mesure il est judicieux, ne serait-ce que pour des raisons d'ordre budgétaire, qu'il occupe une place aussi centrale chez l'une comme chez l'autre et y ait le statut de grand domaine d'activité. L'ambassadeur Paul Widmer, le représentant permanent de la Suisse au siège du Conseil de l'Europe, appelait récemment ce dernier à se concentrer sur ses activités et ses compétences de base (démocratie, droits de l'homme et État de droit), en raison de la situation économique mondiale (NZZ 03.07.09). Il est par conséquent essentiel que le dialogue interculturel se recentre sur les compétences de base et les domaines spécifiques de chaque organisation, et que les effets de synergie soient mieux exploités. Car compte tenu de la diversité culturelle des pays et des sociétés d'Europe, mais aussi de la très grande fragilité de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit chez divers membres du Conseil de l'Europe, l'auteur du présent rapport juge que le dialogue interculturel doit être un instrument important non seulement au sein de l'UE, mais justement aussi au Conseil de l'Europe. Écoutons Widmer :

Nous devons rechercher le dialogue entre les cultures pour déterminer la meilleure façon de faire respecter les droits de l'homme sur les cinq continents, en tenant compte des différences entre les divers patrimoines culturels. Dans ce contexte, le Conseil de l'Europe a un rôle important à jouer, car il regroupe quarante-sept pays d'Europe. Sa mission première est en effet de promouvoir les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie, surtout bien sûr parmi ses membres, mais indirectement aussi dans l'ensemble du monde. (Widmer 2008)

En conclusion, l'auteur du présent rapport juge très souhaitable d'intensifier la recherche dans les domaines évoqués, surtout pour éviter que des dialogues interculturel inopérants ne suscitent à l'avenir des déceptions qui conduiraient à leur abandon général. Car notre époque se caractérise indéniablement par la constante multiplication des rencontres interculturelles, sous des formes et avec des dominantes variables. Les cultures se touchent quotidiennement, se croisent en maints endroits, se recourent et se transforment. Tantôt la culture est le facteur dominant, ou est interprétée et brandie comme telle, tantôt on y voit simplement une empreinte polymorphe silencieuse (une « structure structurante », comme le dit Bourdieu), dans laquelle s'inscrit en permanence, consciemment ou non, le comportement social. Si le dialogue interculturel donne vraiment la capacité de façonner les multiples rencontres interculturelles d'aujourd'hui et de demain, il est appelé à demeurer longtemps encore une formule politique porteuse.

6 Références bibliographiques

- Annan, Kofi 2001 : Brücken in die Zukunft. Ein Manifest für den Dialog der Kulturen. Eine Initiative von Kofi Annan, Frankfurt am Main : S. Fischer.
- Baumann, Martin/Luchesi, Brigitte/Wilke, Annette (éd.) 2003 : Tempel und Tamilen in zweiter Heimat. Hindus aus Sri Lanka im deutschsprachigen und skandinavischen Raum, Würzburg : Ergon-Verlag.
- Bohm, David 1996 : On Dialogue, edited by Lee Nichol, London / New York : Routledge.
- Brajovic, Zoran 2006 : "The Potential of Inter-Religious Dialogue", in : Fischer, Martina : Peacebuilding and Civil Society in Bosnia-Herzegovina, pp. 185-214.
- Commission européenne 1995 : Déclaration de Barcelone, Commission européenne, Bruxelles.
- Commission européenne 2002a : Programme d'action pour le dialogue entre les cultures et les civilisations, EUROMED Report, Edition n°45, Bruxelles.
- Commission européenne 2002b : Le dialogue des cultures et des civilisations dans le processus de Barcelone, Office des publications officielles, Communautés européennes, Luxembourg.
- Commission européenne 2003b : Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen. L'Europe élargie – Voisinage: un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud. COM(2003) 104 final.
- Commission européenne 2005a : Proposition de Décision du Parlement européen et du Conseil relative à l'Année européenne du dialogue interculturel (2008). COM(2005) 467 final.
- Commission européenne 2005b : Annexe de la Proposition de Décision du Parlement européen et du Conseil relative à l'Année européenne du dialogue interculturel (2008), 6. Contrôle et évaluation. SEC(2005) 1202.
- Commission européenne 2005c : Roadmap 2005/EAC/017, in : Roadmaps – Commission Work-Programme 2005, (http://ec.europa.eu/comm/off/work_programme/20050128_clwp_roadmaps.pdf).
- Commission européenne 2007a : Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation. COM(2007) 242 final.
- Commission européenne 2007b : Commission Staff Working Document – Inventory of Community Actions in the Field of Culture. Accompanying Document to the Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions on a European Agenda for Culture in a Globalizing World. SEC(2007) 570.
- Commission européenne 2008 : Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil – Le processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée. COM(2008) 319 final.
- Commission européenne/Conseil de l'Europe 2008 : La cité interculturelle : qu'est-ce que c'est ? Comment la construire ? Document d'introduction pour les villes participant à la phase pilote du programme « Cités interculturelles », action conjointe du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, Bruxelles.
- Commission européenne – Direction générale de l'éducation et de la culture (DGEC) 2009 : Année européenne du dialogue interculturel 2008 – moments forts, Luxembourg.
- Conseil de l'Europe 1995 : Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et rapport explicatif (H(1995)010), Strasbourg.
- Conseil de l'Europe 2002 : Projet Dialogue interculturel et prévention des conflits. Colloque d'experts « Dialogue au service de la communication interculturelle et inter-religieuse ». Conclusions et synthèse analytique des débats, Strasbourg.
- Conseil de l'Europe 2004a : Conférence sur « La dimension religieuse de l'éducation interculturelle ». Oslo, Norvège, 6-8 juin 2004. Répertoire analytique des textes officiels et projets du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation interculturelle (DGIV/EDU/DIAL(2004)10).
- Conseil de l'Europe 2004b : Déclaration sur le dialogue interculturel et la prévention des conflits adoptée par les ministres européens responsables des affaires culturelles à Opatija (Croatie), le 22 octobre 2003 (DGIV/CULT/PREV(2004)1F), Strasbourg.
- Conseil de l'Europe 2004c : Déclaration de Wroclaw sur cinquante ans de coopération culturelle européenne. 50^e anniversaire de la Convention culturelle européenne (Wroclaw, 9-10 décembre 2004). Conférence d'ouverture (CM(2004)223).
- Conseil de l'Europe 2005a : Déclaration de Varsovie. Troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe (Varsovie, 16-17 mai 2005).

- Conseil de l'Europe 2005b : Déclaration de Faro sur la stratégie du Conseil de l'Europe pour le développement du dialogue interculturel. 50^e anniversaire de la Convention culturelle européenne (Faro, 27-28 octobre 2005). Conférence de clôture (CM(2005)164).
- Conseil de l'Europe 2005c : Déclaration d'Opatija. Pédagogie du dialogue interculturel (DGIV/CULT/PREV(2005)1 E/F), Strasbourg.
- Conseil de l'Europe 2008 : Livre blanc sur le dialogue interculturel. « Vivre ensemble dans l'égalité », Strasbourg, 7 mai 2008.
- Conseil de l'Europe 2008a : La cité interculturelle : qu'est-ce que c'est ? Comment la construire ? Document d'introduction pour les villes participant à la phase pilote du programme « Cités interculturelles », action conjointe du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne (DGIV/Cult/IC(2008)01), Strasbourg.
- Conseil de l'Europe 2008b : Citoyenneté et participation dans la cité interculturelle. Document de travail pour l'atelier du 20 septembre 2008 à Viareggio, Italie, sur le thème de la gouvernance. Programme « Cités interculturelles », action conjointe du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, Strasbourg.
- Conseil de l'Europe 2009 : OSCE Human Dimension Implementation Meeting, Warsaw, 28 September – 9 October 2009, Working Session 5 : Tolerance and Non-Discrimination I, Contribution of the Council of Europe, (HDIM.IO/0193/09), 1^{er} octobre 2009.
- ECOTEC 2009a : Evaluation of the European Year of Intercultural Dialogue 2008, Final Report, Birmingham.
- ECOTEC 2009b : Evaluation of the European Year of Intercultural Dialogue 2008, Executive Summary, Birmingham.
- Eggmann, Sabine 2009 : "Kultur"-Konstruktionen. Die gegenwärtige Gesellschaft im Spiegel volkswissenschaftlich-kulturwissenschaftlichen Wissens, Bielefeld : transcript.
- Elberfeld, Rolf 2008 : "Kultur der Begegnung der Kulturen. Zum 'Jahr des interkulturellen Dialogs 2008' in der Europäischen Union", in : UniMagazin der Universität Hildesheim, pp. 40-42.
- ERICarts (European Institute for Comparative Cultural Research) 2008a : Sharing Diversity. National Approaches to Intercultural Dialogue in Europe. Study for the European Commission, Bonn.
- ERICarts (European Institute for Comparative Cultural Research) 2008b : Sharing Diversity. National Approaches to Intercultural Dialogue in Europe. Study of the ERICarts Institute for the European Commission. Annex, Bonn.
- ERICarts (European Institute for Comparative Cultural Research) 2008c : Sharing Diversity : Kulturelle Vielfalt gemeinsam leben. Nationale Konzepte zum "Interkulturellen Dialog" in Europa. Zusammenfassung der Ergebnisse der Studie "Sharing Diversity" des Europäischen Instituts für vergleichende Kulturforschung (ERICarts) für die EU-Kommission, Bonn.
- Figél, Jan 2008 : Reflecting on the European Year of Intercultural Dialogue, Bonn : Zentrum für Europäische Integrationsforschung.
- Fischer, Martina (éd.) 2006. Peacebuilding and Civil Society in Bosnia-Herzegovina. Ten Years after Dayton. Münster : Lit-Verlag.
- Gianni, Matteo 2005 : Vie musulmane en Suisse. Profils identitaires, demandes et perceptions des musulmans en Suisse. Rapport réalisé par le Groupe de Recherche sur l'Islam en Suisse (GRIS), Genève.
- Giddens, Anthony 1999 : Konsequenzen der Moderne, 3. Auflage, Frankfurt am Main : Suhrkamp
- Gillespie, Richard 2003 : "Reshaping the Agenda ? The Internal Politics of the Barcelona Process in the Aftermath of September 11", in : Mediterranean Politics, Vol. 8, No. 2-3, pp. 21-36.
- Hegasy, Sonja 2001 : "Euro-mediterrane Partnerschaft", in : Informationen zur politischen Bildung, Heft 272, http://www1.bpb.de/publikationen/09882291339671960837805728735273,0,Euromediterrane_Partnerschaft.html (07.10.2009)
- Groupe des sages de la Commission européenne 2003 : The Dialogue between the Peoples and the Cultures in the Euro-Mediterranean Space, Euromed Report No. 68, Office for the Official Publications of the European Communities, Luxembourg.
- Huntington, Samuel P. 1993a : "The Clash of Civilizations ?", in : Foreign Affairs, Vol. 72, No. 3 (Summer 1993), pp. 22-49.
- Huntington, Samuel P. 1993b : "If not Civilizations, What ? Samuel Huntington Responds to his Critics", in : Foreign Affairs, Vol. 72, No. 4 (November/December 1993), pp. 186-194.
- Huntington, Samuel P. 2002 : The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order, London : Free Press.
- Imbusch, Peter/Zoll, Ralf (éd.) 2006 : Friedens- und Konfliktforschung. Eine Einführung, Wiesbaden : VS Verlag.
- Imbusch, Peter 2006 : "Der Staatszerfall Jugoslawiens", in : Imbusch/Zoll : Friedens- und Konfliktforschung, pp. 221-248.

- Karsten, Andreas/Küntzel, Bastian 2006 : Forum on Intercultural Dialogue. Discussion Paper Based on the Forum. Organised by the Conference of INGOs of the Council of Europe in co-operation with the Advisory Council on Youth of the Council of Europe in partnership with the Youth Express Network and with the support of the Council of Europe, Strasbourg.
- Khovanova-Rubicondo, Kseniya 2009 : Intercultural Cities. Intermediary Evaluation, Council of Europe.
- Klein, Joachim 2003 : "Kultur", in : Bernhard Schäfer : Grundbegriffe der Soziologie, 8. Auflage, pp. 198-201.
- Klinkhammer, Gritt/Satilmis Ayla (éd.) 2008 : Interreligiöser Dialog auf dem Prüfstand. Kriterien und Standards für die interkulturelle und interreligiöse Kommunikation, Berlin : LIT-Verlag.
- Klinkhammer, Gritt 2008 : "Der Dialog mit Muslimen – Interessen, Ziele und Kontroversen", in : Klinkhammer / Satilmis 2008 : Interreligiöser Dialog auf dem Prüfstand. Kriterien und Standards für die interkulturelle und interreligiöse Kommunikation, pp. 21-45.
- Küng, Hans/Kuschel, Karl-Josef 1993 : Weltfrieden durch Religionsfrieden. Antworten aus den Weltreligionen, München/Zürich : Verlag Piper.
- Küng, Hans 1993 : "Kein Weltfriede ohne Religionsfriede. Ein ökumenischer Weg zwischen Wahrheitsfanatismus und Wahrheitsvergessenheit", in : Küng/Kuschel : Weltfrieden durch Religionsfrieden, pp. 21-49.
- Marchetti, Andreas (éd.) 2005 : Ten Years Euro-Mediterranean Partnership. Defining European Interests for the Next Decade, ZEI-Discussion Paper C154/2005, Bonn.
- Micksch, Jürgen 2005 : Islamforen in Deutschland. Dialoge mit Muslimen, Frankfurt am Main : Verlag Otto Lembeck.
- Müller, Harald 1998 : "Der Mythos vom Kampf der Kulturen. Eine Kritik an Huntingtons kulturalistischer Globaltheorie", in : Entwicklung und Zusammenarbeit, no. 10 (Oktober 1998), pp. 262-264.
- Müller, Tobias/Schmidt, Karsten/Schüler, Sebastian 2009 : Religion im Dialog. Interdisziplinäre Perspektiven – Probleme – Lösungsansätze, Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht.
- Nassehi, Armin 2006 : "Dialog der Kulturen – wer spricht ?", in : Aus Politik und Zeitgeschichte (ApuZ), Nr. 28-29/2006, pp. 33-38, <http://www1.bpb.de/files/OD5C2J.pdf>.
- Pohl, Karl-Heinz 2002 : Zwischen Universalismus und Relativismus. Menschenrechte und interkultureller Dialog mit China, Occasional Paper Nr. 5, Arbeitsgemeinschaft Menschenrechte, Universität Trier.
- Riesebrodt, Martin 2001 : Die Rückkehr der Religionen. Fundamentalismus und der "Kampf der Kulturen", München : C.H. Beck.
- Röper, Ursula 2005 : "Histories of Dialogue. Ein Projekt in Sarajevo zum Interkulturellen Dialog und zur Konfliktprävention", in : Kulturpolitische Mitteilungen, Nr. 111 (IV/2005), pp. 42-45.
- SAD (Swiss Academy for Development) 2002 : Dialog der Kulturen. Eine Bestandsaufnahme über den interkulturellen Dialog in der Schweiz und seine Akteure. Ein Projekt der Swiss Academy for Development, Biel.
- Schäfer, Isabel 2005 : "Die Euro-Mediterrane Partnerschaft und der Nahostkonflikt", in : Aus Politik und Zeitgeschichte (ApuZ), 45/2005, pp. 22-30.
- Schäfer, Isabel 2007 : "The Cultural Dimension of the Euro-Mediterranean Partnership : A Critical Review of the First Decade of Intercultural Cooperation", in : History and Anthropology, Vol. 18, No. 3 (September 2007), pp. 333-352.
- Schumacher, Tobias 2001 : "The Mediterranean as a New Foreign Policy Challenge ? Sweden and the Barcelona Process", in : Mediterranean Politics, Vol. 6, No. 3, pp. 81-102.
- Schumacher, Tobias 2005 : Die EU als internationaler Akteur im südlichen Mittelmeerraum, Baden-Baden : Nomos Verlag.
- Senghaas, Dieter 2004 : Moderne und Antimoderne angesichts kultureller Globalisierung. Plädoyer für einen zeitgemässen, jedoch geschichtsbewussten Dialog, Tübinger Arbeitspapiere zur Internationalen Politik und Friedensforschung, Nr. 45, Tübingen
- Silvestri, Sara 2005 : "EU Relations with Islam in the Context of the EMP's Cultural Dialogue", in : Mediterranean Politics, Vol. 10, No. 3 (November 2005), pp. 385-405.
- Steering Committee on Culture 2004 : Intercultural Dialogue and Conflict Prevention Project. Core Values for Intercultural Dialogue : Towards a Europe of all Citizens, Troina (Sicily – Italy), 14 to 17 Novembre 2004.
- Steinbach, Udo 2002 : "Islamischer Terrorismus. Ein selbstkritischer 'Dialog der Kulturen' ist jetzt gefragt", in : Internationale Politik, Nr. 3. 3/2002, pp. 1-10.
- Thierse, Wolfgang 2002 : "Dialog der Kulturen – Das Fremde und das Eigene. Das Unwissen über andere Lebensformen ist der Nährboden für Extremismus. Was aber sind die Voraussetzungen für einen echten Dialog der Kulturen ?", in : Deutschland, Ausgabe 2/2002 (<http://library.fes.de/pdf-files/akademie/online/50364.pdf>).

- UNESCO 2001 : Dialogue among Civilizations. The Political Aspects of the Dialogue among Civilizations, Kyoto, 3 August 2001.
- UNESCO 2003a : Dialogue among Civilizations. Proceedings of the International Congress of Religions and Cultures in West Africa, Abuja, 15-17 December 2003.
- UNESCO 2003b : Dialogue among Civilizations. The International Expert Symposium on "A Culture of Innovation and the Building of Knowledge Societies", Moscow, 9 - 11 November 2003.
- UNESCO 2003c : Dialogue among Civilizations. The International Ministerial Conference on Dialogue among Civilizations : Quest for New Perspectives, New Delhi, 9 and 10 July 2003.
- UNESCO 2003d : Dialogue among Civilizations. The Regional Forum on Dialogue among Civilizations, Ohrid, 29 and 30 August 2003.
- UNESCO 2003e : Dialogue entre les civilisations. Actes de la Conférence internationale sur le dialogue interculturel et la culture de la paix en Afrique Centrale et dans la région des Grands Lacs, Libreville, 18-20 novembre 2003.
- UNESCO 2004 : Dialogue among Civilizations. Proceedings of the International Symposium on Dialogue among Cultures and Civilizations, Sana'a, 10 to 11 February 2004.
- Widmer, Paul 2008 : Der interkulturelle Dialog und der Europarat. Ansprache von Botschafter Paul Widmer, Ständiger Vertreter der Schweiz beim Europarat in Strassburg, Herbst-Abgeordnetenversammlung des Schweizerischen Evangelischen Kirchenbundes, Bern, 3. November 2008 (http://www.eda.admin.ch/etc/medialib/downloads/edazen/topics/europa/euroc/misstr.Par.0023.File.tmp/Interkultureller_Dialog_2.pdf).
- Wilson, Robin 2003 : A City for all our Citizens : Reflections on "Shared Cities", Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- Wilson, Robin 2004 : "Solidarity among Strangers", in : Steering Committee on Culture : Intercultural Dialogue and Conflict Prevention Project. Core Values for Intercultural Dialogue : Towards a Europe of all Citizens, pp. 11-30.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER
Education

Hallwylstrasse 4
CH-3003 Berne
T +41 31 322 68 32
F +41 31 322 78 54
info@sbf.admin.ch
www.sbf.admin.ch